

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**REUNION DU  
14 AVRIL 2011**

**Procès verbal**

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EN DATE DU 14 AVRIL 2011**

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

**Désignation d'un secrétaire de séance : Alain BRECY**

**Approbation du procès verbal du Conseil communautaire en date du 7 février 2011 :  
procès verbal approuvé**

**Monsieur Jean COLOMBEL**

**Vice-Président chargé des voiries structurantes, du plan de déplacements urbains et des  
projets structurants**

**1** Aménagement de l'axe Liane rive gauche – aménagement du boulevard Chanzy à  
Boulogne-sur-mer sur sa portion comprise entre le pont de l'Entente cordiale et la place Léon  
Blum – attribution du marché de maîtrise d'œuvre : **adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Hervé HENON**

**Vice-Président chargé des politiques solidaires et de l'emploi**

**2** Centres sociaux – convention d'objectifs 2011-2013 : **adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Christian BALY**

**Vice-Président chargé de l'habitat et du renouvellement urbain, du développement  
durable dans le cadre de l'habitat et des gens du voyage.**

**3** Délégation en matière d'attribution des aides à la pierre – avenants 2011 : **adoptée à  
l'unanimité.**

**4** Réforme du fonds d'aide aux bailleurs : **adoptée à l'unanimité.**

**5** Logement privé – adhésion au programme « habiter mieux » : **adoptée à l'unanimité.**

**6** Garantie d'emprunts communautaire – réaménagement de prêt – opération rue Minet à  
Outreau – Habitat 62-59 : **adoptée à l'unanimité.**

**7** Garantie d'emprunts communautaire – ligne globale de financement – conventions  
2011 : **adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Kaddour-Jean DERRAR**  
**Vice-Président chargé de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel.**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8** Projet de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire à vocation d'habitat à Outreau – avenant de transfert au marché conclu par la Ville d'Outreau : **adoptée à l'unanimité.**

**POLITIQUE FONCIERE**

**9** Avenant n°6 à la convention cadre avec l'établissement public foncier pour deux opérations – Condette « les bas champs » et Echinghen « la rivière d'Echinghen » **adoptée à l'unanimité.**

**10** Neufchâtel-Hardelot – délimitation périmètre droit de préemption urbain et droit de préemption urbain renforcé : **adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Daniel PARENTY**  
**Vice-Président chargé des relations intercommunautaires**

**11** Pays boulonnais : Ingénierie et programme partenarial 2011 (prévisionnel et soldes antérieurs) **adoptée à l'unanimité.**

**12** Parc naturel régional : nouvel avis sur la charte du Parc naturel régional : **adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Francis RUELLE**  
**Vice-Président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé et du crématorium.**

**13** Travaux de restructuration du pavillon Clocheville à Boulogne-sur-mer en vue de l'accueil de la maison de la recherche en sciences humaines et juridiques et de la Maison de l'étudiant – attribution du marché de maîtrise d'œuvre : **adoptée à l'unanimité.**

**Madame Thérèse GUILBERT**  
**Vice-Présidente chargée de la culture**

**14** Licence d'entrepreneur de spectacle – 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories : **adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Frédéric CUVILLIER**  
**Président**  
**Développement économique et portuaire - communication**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**15** Charte de développement commercial du Boulonnais : **adoptée à l'unanimité.**

**16** Prix de cession des terrains des parcs d'activités de l'agglomération boulonnaise : **adoptée à l'unanimité.**

**COMMUNICATION**

**17** Subvention de l'évènement « Championnats de France de cyclisme sur route » 23, 25 et 26 juin 2011 : **adoptée à l'unanimité.**

- 18** Subvention de l'évènement « La Côte d'Opale fête la mer à Boulogne-sur-mer » en juillet 2011 : **adoptée à l'unanimité.**
- 19** Subvention à l'association Iromiguy-Océans : **adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Jean-Loup LESAFFRE**  
**Vice-Président chargé des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances**

- 20** Vote de la fiscalité 2011 : **adoptée à l'unanimité.**
- 21** Vote de comptes administratifs 2010 : **adoptée à l'unanimité.**
- 22** Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2010 : **adoptée à l'unanimité.**
- 23** Décisions modificatives 2011 : **adoptée à l'unanimité.**
- 24** Budget annexe économique – admission en non-valeur de créances irrécouvrables : **adoptée à l'unanimité.**
- 25** Vote des surtaxes assainissement des zones d'activités économiques sur l'exercice 2011 – diminution de la surtaxe appliquée aux usagers : **adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Frédéric CUVILLIER**  
**Président**  
**Administration générale**

- 26** Convention de mise à disposition de la gare maritime : **adoptée à l'unanimité.**
- 27** Publicité des délibérations du Bureau : **le conseil prend acte de cette publicité.**
- 28** Publicité des arrêtés et décisions du Président : **le conseil prend acte de cette publicité.**

**Monsieur Pierre-Louis CARLIER, architecte lauréat des études de définition République-Eperon est intervenu à l'issue de la réunion.**

## VOIRIES STRUCTURANTES

N°1/14-04-2011

### AMENAGEMENT DE L'AXE LIANE RIVE GAUCHE – AMENAGEMENT DU BOULEVARD CHANZY A BOULOGNE SUR MER SUR SA PORTION COMPRISE ENTRE LE PONT DE L'ENTENTE CORDIALE ET LA PLACE LEON BLUM – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

**Monsieur Jean COLOMBEL, Vice-Président en charge des voiries structurantes, du plan de déplacements urbains et des projets structurants, expose :**

Par délibérations respectives en date du 2 septembre 2010 et du 7 octobre 2010, la Ville de Boulogne sur mer et la Communauté d'agglomération du Boulonnais ont décidé la création d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux à intervenir dans le cadre de l'aménagement de l'axe Liane rive gauche, sur sa portion comprise entre le pont de l'Entente Cordiale et la Place Léon Blum.

En tant que coordonnateur du groupement et conformément aux dispositions des articles 74 III 5° al.a et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a lancé une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de la détermination de la maîtrise d'œuvre de l'opération, selon les éléments repris en annexe.

L'estimation prévisionnelle des travaux se décomposait comme suit :

- estimation des travaux sous maîtrise d'ouvrage CAB : 1 640 000,00 € HT (73,21%)
- estimation des travaux sous maîtrise d'ouvrage  
Ville de Boulogne sur mer : 600 000,00 € HT (26,79%)
- Soit une estimation globale des travaux à : 2 240 000,00 € HT (100 %)

L'estimation du marché de base de maîtrise d'œuvre étendu à l'OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) de 140 000,00 € H.T.

Réunie le 8 avril 2011, la Commission d'appel d'offres du groupement, constituée en jury, a émis un avis favorable pour que la maîtrise d'œuvre soit confiée au groupement conjoint suivant :

- Architecte paysagiste, mandataire solidaire du groupement : Bernard LAFAILLE  
membre du GIE ARIETUR
- BET en VRD et dossier d'étude environnemental : V2R
- Eclairagiste : NEO LIGHT.

Pour chaque maître d'ouvrage du groupement, le marché de maîtrise d'œuvre correspondant se répartit selon le tableau repris en annexe.

**Après avis de la commission transports, plan de déplacement urbain, et voiries structurantes en date du 16 mars 2011, il est proposé au Conseil :**

**- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage CAB au groupement représenté par :**

- ➤ Architecte paysagiste, mandataire solidaire du groupement : Bernard LAFAILLE  
membre du GIE ARIETUR.
- BET en VRD et dossier d'étude environnementale : V2R

➤ Eclairagiste : NEO LIGHT.

**- selon les caractéristiques suivantes :**

- 1-Marché de base étendu à l'OPC :
- taux de rémunération : 6 %
  - coût prévisionnel des travaux : 1 640 000,00 € HT
- Soit un forfait de rémunération de : 98 400,00.€ HT
- 2-Mission complémentaire dossier d'étude d'impact : 7 000,00.€ HT
- 3-Mission complémentaire dossier de déclaration de travaux en milieu aquatique : 5 000,00.€ HT
- Soit marché global de maîtrise d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage CAB de : 110 400,00.€ HT

**- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, tel que ci-dessus défini, sachant que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont ouverts au budget de l'exercice 2011 à l'imputation sous-fonction 823 / D 2315 / opération 10056.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
VOTES	POUR	54
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0

## ANNEXE

Les exigences concernant la constitution d'une équipe de maîtrise d'œuvre associée en groupement était la suivante :

- un architecte paysagiste obligatoirement mandataire solidaire du groupement,
- un bureau d'études techniques représentant des compétences dans le domaine des VRD,
- un éclairagiste.

Le marché comprend les éléments de mission suivants :

- DIA : études de diagnostic
- AVP : avant-projet + permis d'aménager
- PRO- DCE : études de projet et dossier de consultation des entreprises
- ACT : assistance pour la passation du contrat de travaux
- VISA : conformité et visa d'exécution du projet
- DET : direction de l'exécution des travaux
- AOR : assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement
- OPC : ordonnancement et pilotage et coordination.

De plus, il était demandé aux candidats de répondre obligatoirement aux éléments de mission complémentaires suivants :

1. mission complémentaire relative à la constitution du dossier de l'étude d'impact conformément à la réglementation en vigueur, au titre des articles L122-1 et suivants (partie législative) et des articles R 122-1 et suivants (partie réglementaire) du Code de l'Environnement,
2. la mission complémentaire liée à la constitution du dossier de déclaration, en application des articles L 124-1 à L 214-3 du Code de l'Environnement, relatif à l'aménagement d'une descente de mise à l'eau pour les embarcations du Centre pour Sportifs de haut Niveau.

La répartition par maître d'ouvrage résultant du marché de maîtrise d'oeuvre est la suivante :

<b>MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE CAB</b>	
<b>1 - Marché de base étendu à l'OPC :</b>	
- taux de rémunération : 6 %	
- coût prévisionnel des travaux : 1 640 000,00 € HT	
- Soit un forfait de rémunération de	: 98 400,00. € HT
2- Mission complémentaire dossier d'étude d'impact	: 7 000,00.€ HT
3- Mission complémentaire dossier de déclaration de travaux en milieu aquatique:	5 000,00.€ HT
<b>Marché de maîtrise d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage CAB de</b>	<b>: 110 400,00€ HT</b>
<b>MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE VILLE DE BOULOGNE</b>	
<b>1 - Marché de base étendu à l'OPC :</b>	
- taux de rémunération : 6 %	
- coût prévisionnel des travaux : 600 000,00 € HT	
- Soit un forfait de rémunération de	: 36 000 € HT
<b>Marché de maîtrise d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage Ville de Boulogne</b>	<b>: 36 000,00.€ HT</b>
<b>Soit un marché de maîtrise d'œuvre global (CAB + Ville de Boulogne)</b>	<b>: 146 400,00.€ HT</b>

**POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI**  
**N°2/14-04-2011**  
**CENTRES SOCIAUX – CONVENTION D'OBJECTIFS 2011-2013**

**Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :**

La Communauté d'agglomération du Boulonnais renouvelle en 2011 les modalités de son partenariat avec les cinq centres sociaux de l'agglomération boulonnaise. Il s'agit toujours d'apporter une valeur ajoutée en mobilisant des moyens complémentaires des financements de droit commun (communes, Caisse d'Allocations Familiales, ...).

Conformément à sa vocation, la CAB entend maintenant favoriser les projets entre les centres sociaux dans les thématiques suivantes : emploi et économie sociale et solidaire, prévention et citoyenneté, santé et lien social et communication.

Sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Principal, la nouvelle génération de conventions d'objectifs 2011-2013 repose sur une enveloppe annuelle de 150 000 € :

- 75 000 € affectés à la fonction d'animation globale des centres sociaux (soit 15 000 €/centre social).

Il s'agit de conforter les centres sociaux dans l'exercice de leurs missions au quotidien mais aussi et surtout de favoriser une démarche collective (groupes de travail communs, mutualisation des réponses, ...).

- 75 000 € affectés aux projets inter-centres sous la forme de programmations annuelles.

La programmation 2011 s'établit ainsi :

	<b>Thématique</b>	<b>Action inter-centres</b>
<b>Centre Social Éclaté de Saint-Martin-Boulogne</b>	Santé et lien social	Théâtre « Scènes de vie en famille »
		Massages bébés
		La quinzaine du bien être
	Emploi et économie sociale et solidaire	Mois de l'économie sociale et solidaire
	Communication	Vidéo des centres sociaux du Boulonnais
	<b>Sous-total</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Centre Jacques Brel d'Outreau</b>	Santé et lien social	Massages bébés
		Rando-théâtre
		Le faire-ailleurs
	Prévention et citoyenneté	Accès à la culture pour tous
	<b>Sous-total</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Centre Social Carnot de Le Portel</b>	Santé et lien social	Autres mots, autres moments
		1,2,3, papa, maman
	Prévention et citoyenneté	Atelier graph
		Salon de beauté social
	<b>Sous-total</b>	<b>15 000,00 €</b>



<b>Centre social CAF de Boulogne-sur-Mer</b>	Prévention et citoyenneté	Chantiers jeunes	
		Camps VTT	
	Emploi et économie sociale et solidaire	Solidarités en action.	
		<b>Sous-total</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Centre Socio-Culturel Audrey Bartier de Wimereux</b>	Emploi et économie sociale et solidaire	Solidarités internationales	
		TIM PASS	
	Santé et lien social	Pique-niques des centres sociaux en famille	
	Communication	Journal inter-centres du Boulonnais	
			<b>Sous-total</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>

**Les programmations 2012 et 2013 devront être validées par le Bureau.**

Le partenariat entre la CAB et les centres sociaux repose sur une logique de projet renouvelée. Il fera l'objet d'un bilan annuel et donnera lieu à une évaluation à échéance pour connaître l'impact des cofinancements pour les centres sociaux et les habitants dans les quartiers défavorisés.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Politiques solidaires et emploi du 23 mars 2011, il est proposé au CONSEIL :**

- **d'approuver la participation de la CAB telle que définie ci-dessus ;**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs avec les parties intéressées.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN**  
**N°3/14-04-2011**  
**DELEGATION EN MATIERE D'ATTRIBUTION DES AIDES A LA PIERRE –**  
**AVENANTS 2011.**

**Monsieur Christian BALY, Vice-Président en charge de l'habitat et du renouvellement urbain, du développement durable dans le cadre de l'habitat et des gens du voyage, expose :**

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a introduit une réforme essentielle dans la conduite des politiques locales de l'habitat.

Elle a donné la possibilité à l'Etat de déléguer, à leur demande, aux départements ainsi qu'aux communautés urbaines, aux communautés de communes, aux communautés d'agglomération les compétences en matière d'attribution des aides à la pierre.

Par délibération en date du 4 février 2010, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a autorisé le Président à signer les conventions de délégation. Celles-ci ont été signées par le Préfet le 15 juin 2010.

**La délégation de compétences a une durée de six ans. Un avenant annuel doit fixer les objectifs et les crédits délégués.**

Il convient de préciser que la délégation concerne à la fois le logement public mais aussi le logement privé.

Le Comité Régional de l'Habitat a défini lors de sa réunion en date du 21 février 2010 les objectifs et enveloppes suivantes :

**❶ Parc public**

Il convient de préciser que les aides en faveur du logement social ne comprennent pas les logements prévus dans le cadre des conventions de rénovation urbaine signée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Les objectifs prévisionnels pour l'année 2011 sont les suivants :

a) La réalisation par construction neuve ou par acquisition-amélioration d'un objectif global de 180 logements locatifs sociaux dont :

- 52 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) ;
- 108 logements PLUS (prêt locatif à usage social) ;
- 37 logements PLS (prêt locatif social) ;

b) La réalisation de 20 logements en location-accession ;

L'enveloppe annuelle allouée par l'Etat à la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour tenir ces objectifs est de 558 450 €.

## ② Parc privé.

Les objectifs concernant la requalification du parc privé ancien, des copropriétés et la production d'une offre en logements à loyers maîtrisés pour 2011 sont les suivants :

- a) le traitement de 17 logements indignes, notamment insalubrité, péril, risque plomb (14 propriétaires bailleurs et 3 propriétaires occupants) ;
- b) le traitement de 24 logements très dégradés (19 PB et 5 PO) ;
- c) le traitement de 9 logements dégradés de propriétaires bailleurs (hors habitat indigne et très dégradé) ;
- d) le traitement de 99 logements occupés par leurs propriétaires dont 80 au titre de la lutte contre la précarité énergétique et 19 pour l'autonomie de la personne (hors habitat indigne et très dégradé).

L'enveloppe annuelle allouée par l'Etat à la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour tenir ces objectifs est de 1 168 304 €.

**Après avis de la commission, il est proposé au Conseil :**

- **d'autoriser le Président ou le Vice-président chargé de l'Habitat et du Renouvellement Urbain à signer avec l'Etat les avenants 2011 aux conventions de délégation de compétences en matière d'attribution des aides à la pierre 2010-2015.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN**  
**N°4/14-04-2011**  
**REFORME DU FONDS D'AIDE AUX BAILLEURS.**

**Monsieur Christian BALY, Vice-Président en charge de l'habitat et du renouvellement urbain, du développement durable dans le cadre de l'habitat et des gens du voyage, expose :**

Par délibération en date du 29 mars 2007, le Conseil communautaire a mis en place le fonds d'aide aux bailleurs destiné à aider les bailleurs à réaliser des logements sociaux dans le cadre de la programmation logement annuelle hors convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Afin de répondre aux mesures de la loi Grenelle 2 en faveur du bâtiment, il est proposé d'inciter les bailleurs à améliorer la qualité environnementale des logements qu'ils construisent en augmentant la subvention communautaire au regard des performances énergétiques.

Le fonds d'aide aux bailleurs attribue actuellement forfaitairement 5 000 € par PLUS et 15 000 € par PLAI.

Les adaptations suivantes sont proposées et seraient applicables à compter de la programmation 2011 :

	<b>Proposition 2011 Logement PLUS</b>	<b>Proposition 2011 Logement PLAI</b>
<b>RT 2005</b>	2 500 €	7 500 €
<b>THPE</b>	4 000 €	10 000 €
<b>BBC</b>	5 000 €	15 000 €

Il convient de préciser que pour les hébergements spécifiques comme par exemple les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes, la subvention s'applique par tranche de trois logements PLUS (la loi Solidarité et Renouvellement Urbain retient dans sa comptabilité des logements sociaux cette règle de trois chambres équivalentes à un logement).

Il faut également ajouter que les logements financés par le collecteur 1% ne pourront bénéficier du fonds d'aide aux bailleurs.

**Après avis de la commission, il est proposé au Conseil :**

- **d'adopter les nouvelles règles du fonds d'aide aux bailleurs.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN N°5/14-04-2011

### LOGEMENT PRIVE – ADHESION AU PROGRAMME « HABITER MIEUX ».

**Monsieur André BODART, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, expose :**

L'Agence Nationale de l'Habitat a créé le dispositif « Habiter Mieux » à destination des propriétaires occupants aux ressources modestes qui réalisent des travaux d'économies d'énergie dans leur résidence principale. L'objectif assigné par l'Etat à la Communauté d'agglomération du Boulonnais est de réaliser 80 dossiers de ce type pour une enveloppe complémentaire de 161 479 €.

Cette aide, en complément de la subvention classique, prend la forme d'une prime de 1 100 € qui peut être augmentée de 500 € si une collectivité locale donne une subvention au moins égale en complément.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais abonde déjà les subventions ANAH classiques de 10 à 15 % pour les propriétaires occupants. Il est donc proposé de fixer une subvention plancher de 500 € pour les dossiers « Habiter mieux ». Au total, les propriétaires occupants pourront bénéficier en plus de la subvention Anah classique, d'une prime de 2 100 € pour leurs travaux d'économie d'énergie (ANAH et Communauté d'agglomération du Boulonnais confondues).

La réforme des aides communautaires est résumée dans ce tableau :

Aides Communautaires PIG	
Insalubrité (Propriétaire bailleur)	2 000 € Sous réserve d'un loyer conventionné
Vacance	3 000 € social ou très social
Insalubrité (Propriétaire occupant)	4 000 €

Aides Communautaires Classiques					
Propriétaire Bailleur	Loyer conventionné classique	10%	plafond	3 000 €	
	Loyer conventionné très social	15%	plafond	4 000 €	
Propriétaire Occupant	Propriétaire occupant	Travaux classiques	10%	plafond	3 000 €
		« Habiter Mieux »	10%	plafond	3 000 €
				Plancher	500 €
	Propriétaire occupant très social	Travaux classiques	15%	plafond	4 000 €
	« Habiter Mieux »	15%	plafond	3 000 €	
				Plancher	500 €

Le taux maximal de subvention est fixé à 85 %

Aides cumulables :

Entre elles

Avec les aides Anah

Avec les aides communautaires Handicap (au taux réel)

Primes sous réserve d'avoir au moins le même montant de travaux

**Après avis de la commission, il est demandé au Conseil :**

- **d'autoriser le Président à signer le protocole enclenchant le dispositif « Habiter**

- Mieux » puis le Contrat Local d'Engagement qui sera signé avec les partenaires ;**
- **de valider la réforme des aides communautaires.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN  
N°6/14-04-2011**

**GARANTIE D'EMPRUNTS COMMUNAUTAIRE – REAMENAGEMENT DE PRET -  
OPERATION RUE MINET A OUTREAU – HABITAT 62-59.**

**Monsieur Christian BALY, Vice-Président en charge de l'habitat et du renouvellement urbain, du développement durable dans le cadre de l'habitat et des gens du voyage, expose :**

La SA HLM Habitat 62-59 a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le réaménagement du contrat concernant l'opération de 20 logements locatifs PLUS selon de nouvelles modalités de remboursement.

Le réaménagement a pour objet de modifier l'index de révision et les modalités de révision du prêt n°1126649. Le taux d'intérêt du prêt réaménagé est l'euribor 3 mois majoré de 0.15 %. Les caractéristiques du prêt réaménagé sont détaillées ci-après :

CRD	1 480 485 €
Périodicité	Trimestriel
1 <sup>ère</sup> échéance	1 <sup>er</sup> septembre 2010
Terme du contrat	1 <sup>er</sup> décembre 2048
Index	Euribor
Marge	0.15 %
Amortissement constant	
Taux d'intérêt actuariel annuel	0.9170 %

Les modalités de ce prêt n'étaient pas prévues dans la convention de Ligne Globale de Financement passée entre Habitat 62-59, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

La Communauté d'agglomération doit prendre une délibération spécifique afin d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement de ce prêt. Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Après avis de la commission, il est proposé au Conseil :**

- **d'accorder la garantie communautaire à hauteur de 100 % sur ce prêt ;**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat de prêt qui sera passé entre Habitat 62-59 et la Caisse des Dépôts et Consignations.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN**  
**N°7/14-04-2011**  
**GARANTIE D'EMPRUNTS COMMUNAUTAIRE – LIGNE GLOBALE DE**  
**FINANCEMENT – CONVENTIONS 2011.**

**Monsieur Christian BALY, Vice-Président en charge de l'habitat et du renouvellement urbain, du développement durable dans le cadre de l'habitat et des gens du voyage, expose :**

Habitat du Littoral, SA Habitat 62/59, Pas de Calais Habitat et Logis 62 ont chacun contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations une ligne de financement pluriannuelle et multi-produits mobilisable par le biais de tirages en application des quatre conventions financières, valant contrat de prêt multi-produits, signées respectivement les 24 août 2009, 6 octobre 2009, 13 novembre 2009 et 6 octobre 2009. Ces conventions financières sont destinées à permettre le financement des programmations 2007 et 2008 définies par la Communauté d'agglomération du Boulonnais et attribuées aux bailleurs sociaux.

**Des tirages ont été effectués du 01/12/2008 au 01/03/2011 par Habitat du Littoral, Logis 62, et Pas de Calais Habitat.**

En application des conventions financières, **la Communauté d'agglomération doit réitérer sa garantie** en prenant acte des opérations réalisées, des montants et des caractéristiques financières des tirages effectués. Le détail des tirages figure en annexe n°1 à 3 à la présente.

Compte tenu des modifications intervenues dans cette programmation Logement 2007 et 2008 et de la définition de la programmation Logement 2009 et 2010 par la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les parties ont décidé de **conclure de nouvelles conventions financières** ayant pour objet de financer la programmation Logement 2007 et 2008 résiduelle et la programmation Logement 2009 et 2010 :

- **qui annulent et remplacent** les conventions financières signées respectivement le 13 novembre 2009 et le 6 octobre 2009 entre la communauté d'agglomération, la Caisse des Dépôts et Consignations et respectivement, Pas de Calais Habitat et Logis 62,
- **qui mettent fin par anticipation** aux conventions financières signées respectivement le 24 août 2009 et le 06 octobre 2009 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et, respectivement, Habitat du Littoral et SA Habitat 62/59.

Considérant les dispositions de l'article R. 221-19 du code monétaire et financier qui n'autorise la mise en place de prêts sur fonds d'épargne que si l'emprunteur bénéficie de la garantie d'une collectivité locale ou d'un établissement consulaire, il est demandé au Conseil communautaire **d'accorder sa garantie** de façon irrévocable et sans condition afin de permettre à la Caisse des Dépôts et Consignations de conclure, respectivement, avec Habitat du Littoral, SA Habitat 62/59, Pas de Calais Habitat et Logis 62 un contrat de prêt pluriannuel et multi-produits.

**Après avis de la commission, il est proposé au Conseil :**

- que la CAB accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement de toutes sommes dues au titre **des tirages effectués** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, **par Habitat du Littoral, Pas de Calais Habitat et Logis 62** au cours de la période du 01/12/2008 au 01/03/2011 au titre des conventions financières sus



visées, pour une durée expirant après le complet remboursement de toutes les sommes dues au titre des tirages.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage, en conséquence, pendant toute cette période, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des tirages.

Les caractéristiques desdits tirages effectués par Habitat du Littoral, Pas de Calais Habitat et Logis 62 figurent respectivement en **annexe n°1, n°2 et n°3** à la présente délibération.

Dans l'hypothèse où un des trois emprunteurs, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre de ses engagements contractuels, la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion ainsi qu'au recours avant paiement visé par l'article 2316 du code civil et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser le Président à signer les quatre conventions financières à intervenir entre la caisse des dépôts et, respectivement, Habitat du Littoral, SA Habitat 62/59, Pas de Calais Habitat et Logis 62, ainsi qu'à signer le tableau d'amortissement qui sera émis à chaque tirage exercé par les emprunteurs.

La mise en œuvre de ces conventions fera l'objet d'une annexe spécifique lors du vote de chaque budget primitif de la collectivité.

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement des quatre lignes de financement multi-produits qui seront contractées pour la période courant d'avril 2011 à mars 2012 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
  - par **Habitat du Littoral** pour une somme globale de **18 106 375 €**;
  - par **Pas de Calais Habitat** pour une somme globale de **11 849 425 €**;
  - par **Habitat 62 -59 Picardie SA** pour une somme globale de **16 035 156 €**;
  - par **Logis 62** pour une somme globale de **12 473 219 €**;

en application des quatre conventions financières à intervenir valant contrats de prêts pluriannuels et multi-produits.

Ces lignes de financement sont destinées à financer les opérations décrites en **annexe n°4** issues des programmations Logement 2007, 2008, 2009 et 2010 définies par la communauté d'agglomération du Boulonnais.

Les caractéristiques des produits de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vigueur à la date de la présente délibération, pouvant faire l'objet de tirages sont jointes à la présente délibération (**annexe n°5**) en lien avec les descriptifs d'opérations.

**Les conditions d'octroi et les caractéristiques de chaque produit**, notamment les taux d'intérêt et de progressivité **sont susceptibles de varier jusqu'à la date d'établissement de chaque tableau d'amortissement** en fonction de la réglementation applicable et de toute décision des pouvoirs publics impactant cette réglementation, mais aussi en fonction de l'évolution de la valeur du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs pour les produits indexés sur le taux du Livret A et de la valeur du Livret d'Épargne Populaire (LEP) pour les produits indexés sur le taux du LEP.

Dans l'hypothèse où un des quatre emprunteurs, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des

intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre de ses engagements contractuels, la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion ainsi qu'au recours avant paiement visé par l'article 2316 du code civil et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le présent engagement de garantie est consenti, à compter de la date d'effet de chacune des conventions financières, pour une durée expirant après le complet remboursement de toutes sommes dues au titre de chaque ligne de financement pluriannuelle. En conséquence, la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage pendant toute cette période, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des lignes de financement.

- de s'engager à réitérer chaque année ses engagements par délibération prenant acte des opérations réalisées, des montants et des caractéristiques financières des tirages de la période qui auront été exercés par chaque emprunteur.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N°8/14-04-2011

### PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE À VOCATION D'HABITAT À OUTREAU - AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ CONCLU PAR LA VILLE D'OUTREAU

**Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :**

Le conseil de la Communauté d'agglomération du Boulonnais a, par délibération du 7 février 2011, déclaré le projet de création d'une zone d'aménagement concerté à vocation d'habitat à Outreau (Secteur Massenet/Ravel) d'intérêt communautaire conformément aux critères et aux modalités prévues par la délibération du conseil communautaire du 22 octobre 2009.

Dans ce cadre le marché conclu par la Ville concernant les études de définition du projet doit faire l'objet d'un avenant de transfert constatant la substitution de la commune par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

**Après avis de la commission « Planification, perspectives et aménagement du territoire », il est demandé aux membres du Conseil :**

**- de décider le principe d'un avenant de transfert au marché conclu par la Ville d'Outreau dans le cadre de la déclaration d'intérêt communautaire du projet de ZAC à vocation d'habitat à Outreau.**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
VOTES	POUR	54
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0

**POLITIQUE FONCIÈRE**  
**N°9/14-04-2011**

**AVENANT N°6 À LA CONVENTION CADRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
FONCIER POUR DEUX OPÉRATIONS – CONDETTE «LES BAS CHAMPS» ET  
ECHINGHEN «LA RIVIÈRE D'ECHINGHEN».**

**Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :**

La convention cadre entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord/Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération du Boulonnais a été signée le 4 juin 2007. Plusieurs avenants ont déjà été conclus afin d'intégrer de nouvelles opérations dans la convention cadre.

**1-** La commune de Condettes, sous l'égide de la convention cadre 2001-2006, avait passé en février 2004 une convention opérationnelle avec l'EPF intitulée « *Centre Bourg* ». Cette convention est aujourd'hui caduque, il convient donc d'établir une nouvelle convention au titre de la Trame Verte et Bleue qui portera le nom « *Les Bas Champs* »

**2-** La commune d'Echinghen souhaite passer une convention avec l'EPF pour une nouvelle opération sur un terrain dont elle souhaite maîtriser l'aménagement. Cette opération intitulée « *La Rivière d'Echinghen* » porte sur un terrain d'une superficie de 9 533 m<sup>2</sup> dont une partie sera destinée à la réalisation d'un programme mixte de logements et le restant, en bordure de rivière, au titre de la Trame Verte et Bleue.

Il convient donc de modifier l'article 7 de la convention cadre relatif au programme d'intervention de l'EPF sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais afin d'y ajouter ces deux nouvelles opérations et permettre aux communes concernées de signer une convention opérationnelle avec l'EPF.

Il n'est apporté aucune autre modification aux termes de la convention-cadre. Les autres articles restent inchangés.

**Après avis de la commission « Planification, prospectives, aménagement du territoire et patrimoine naturel » du 18 mars 2011, il est proposé au CONSEIL**

- d'approuver l'avenant n° 6 à la convention cadre entre l'EPF et la CAB, dans les conditions définies ci-dessus.**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents qui en résulteront.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**POLITIQUE FONCIÈRE**  
**N°10/14-04-2011**

**NEUCHÂTEL-HARDELLOT - DÉLIMITATION PÉRIMÈTRE DROIT DE PRÉEMPTION**  
**URBAIN ET DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ.**

**Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :**

Lors de ses réunions de conseil du 22 octobre 2009 et du 04 février 2010, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a institué le Droit de Préemption Urbain puis le Droit de Préemption Urbain renforcé sur la totalité du territoire communautaire.

Or, suite à l'annulation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Neufchâtel-Hardelot en date du 10 février 2011, l'ancien Plan d'Occupation des Sols s'applique de nouveau.

Il convient donc de redéfinir le périmètre des zones de préemption pour la commune de Neufchâtel-Hardelot.

Parmi les enjeux fixés par le Programme Local de l'Habitat approuvé par la Communauté d'agglomération du Boulonnais le 11 octobre 2007, figurent des objectifs de requalification et de revalorisation de l'habitat pour accroître et diversifier l'offre de logements qui nécessite d'intervenir, notamment, sur les copropriétés dégradées, les immeubles vacants, vétustes ou insalubres.

En collaboration avec la commune, la Communauté d'agglomération du Boulonnais souhaite s'engager sur des opérations de renouvellement urbain qui imposent de fixer d'ambitieux objectifs de maîtrise du foncier. L'agglomération s'est également dotée de la compétence d'élaboration de Zones d'Aménagement Concerté sous réserves, notamment, d'une réalisation ambitieuse en termes de mixité sociale et de densité de logements. De plus, la Communauté d'agglomération du Boulonnais, avec le concours de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais, a développé de nombreux outils afin d'atteindre ses objectifs de développement et de mixité de l'offre de logements.

Ainsi, il est proposé d'instituer le Droit de Préemption Urbain renforcé sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (NA) du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Neufchâtel-Hardelot.

La présente délibération fera l'objet des formalités obligatoires de publicité et de notifications prévues aux articles R. 211-2 et R. 221-3 du code de l'urbanisme.

En outre, le conseil donne délégation au Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, pour la durée de son mandat, pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain renforcé.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais ne pouvant exercer son droit de préemption que dans le cadre de ses compétences, il convient d'autoriser le Président à déléguer l'exercice de ce droit à la commune de Neufchâtel-Hardelot à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme.

Le conseil donne également délégation au Président pour déléguer ce droit aux organismes de logements sociaux habilités à l'exercer ou à l'Etablissement Public Foncier du Nord Pas de Calais à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

**Après avis de la commission « Planification, perspectives, aménagement du territoire et patrimoine naturel » du 18 mars 2011, il est proposé au CONSEIL**

**- d'instituer le Droit de Prémption Urbain renforcé sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Neufchâtel-Hardelot ;**

**- de donner délégation au Président pour l'exercice de ce droit et de subdéléguer, si besoin, l'exercice de ce droit à la commune, aux organismes de logements sociaux habilités ou à l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais à l'occasion de l'aliénation d'un bien.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**PAYS BOULONNAIS, SCOT, SMCO ET NAUSICAA**  
**N°11/14-04-2011**

**PAYS BOULONNAIS - INGENIERIE ET PROGRAMME PARTENARIAL 2011**  
**(PREVISIONNEL ET SOLDES ANTERIEURS)**

**Monsieur Daniel PARENTY, Vice-Président en charge des relations intercommunautaires (PAYS BOULONNAIS-SCOT-SMCO-NAUSICAA), expose :**

La Communauté d'agglomération du Boulonnais est adhérente, avec les communautés de Communes de Desvres - Samer et de la Terre des Deux Caps, au Pays Boulonnais.

Cette association de forme contractuelle, n'a pas de structure juridique propre et est donc portée par les intercommunalités, en fonction de choix d'opportunité. Une clé de financement est fixée pour le PAYS et une autre pour le programme européen LEADER (cf. tableau joint).

La présente délibération vise à définir pour 2011 (prévisionnel et soldes antérieurs) ce que :

- d'une part, la CAB aura à prendre en charge en tant que porteur d'actions et d'ingénierie, ce qu'elle recevra donc des autres collectivités,
- d'autre part, elle aura à rembourser à ses partenaires à leur tour porteurs d'actions.

1/ Pour la maîtrise d'ouvrage que la CAB prend en charge, **les subventions prévisionnelles attendues** sont les suivantes (ingénierie, communication du Groupe d'Actions Locales, actions et études) :

**Pour LEADER (volet tourisme durable du Pays) :**

- article 74758-820 (601) - subvention prévisionnelle de la Communauté de Communes de Desvres Samer : 32.355 €
- article 74758-820 (601) - subvention prévisionnelle de la Communauté de Communes de la Terre des deux Caps : 32.355 €
- article 7477- 820 (601) – subvention prévisionnelle du FEADER : 118.635 €
- la charge nette prévisionnelle pour la CAB est de 32.355 €

**Pour le Pays :**

- article 7477-820(99) - subvention prévisionnelle de la Communauté de Communes de Desvres Samer : 21.300 €
- article 7477-820(99) - subvention prévisionnelle de la Communauté de Communes de la Terre des deux Caps : 21.300 €
- article 7472-820 (60) – subvention prévisionnelle de la Région : 88.667 €
- la charge nette prévisionnelle pour la CAB est de 63.400,20 €

2/ Pour les **subventions prévisionnelles que la CAB verserait** en fonction des actions portées par les autres intercommunalités membres du Pays Boulonnais (ingénierie et études) :

- article 65735802 – 820 (60) – subvention prévisionnelle à la Communauté de Communes de Desvres Samer pour l'Ingénierie Pays : 24.200 € autitre d'un solde 2010 et pour 2011
- article 65735804 – 820 (60) – subvention prévisionnelle à la Communauté de Communes de la Terre des deux Caps pour les Paysades (parts 2010 et 2011) et le bilan carbone (module territoire) : 22.000 €

**Il est demandé au Conseil d'autoriser :**

- **l'encaissement et le versement des subventions en fonction de leur objet tel que repris ci-dessus**
- **la signature des conventions de partenariat avec chaque EPCI, étant attendu que les participations de chacune des structures pourront être ajustées, sur justificatifs, en fonction de la réalité des dépenses supportées par le maître d'ouvrage.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

<b>MAITRISE D'OUVRAGE CAB - PROGRAMME LEADER</b>					
Nature de l'opération	Coût prévisionnel brut CAB	Remboursement prévisionnel Communauté de Communes de Desvres Samer	Remboursement prévisionnel Communauté de Communes Terre des 2 Caps	Autres financeurs = FEADER	Reste à charge nette CAB
	<b>100%</b>	<b>15,00%</b>	<b>15,00%</b>	<b>55%</b>	<b>15,00%</b>
<b>Ingénierie - frais de personnel et annexes</b>					
Poste de catégorie A à temps complet (proratisé pour 2009)	<b>34.000,00 €</b>	5.100,00 €	5.100,00 €	18 700,00 €	<b>5.100,00 €</b>
Poste de catégorie A à temps complet 2010	<b>46.000,00 €</b>	6.900,00 €	6.900,00 €	25.300,00 €	<b>6.900,00 €</b>
Poste de catégorie A à temps complet 2011	<b>46.000,00 €</b>	6.900,00 €	6.900,00 €	25.300,00 €	<b>6.900,00 €</b>
Poste de catégorie C à mi-temps (proratisé pour 2009)	<b>11 000,00 €</b>	1 650,00 €	1 650,00 €	6 050,00 €	<b>1 650,00 €</b>
Poste de catégorie C à mi-temps 2010	<b>17.500,00 €</b>	2625,00 €	2 625,00 €	9.625,00 €	<b>2 625,00 €</b>
Poste de catégorie C à mi-temps 2011	<b>17.500,00 €</b>	2625,00 €	2 625,00 €	9.625,00 €	<b>2 625,00 €</b>
Frais annexes de personnel 2010	<b>4 000,00 €</b>	600,00 €	600,00 €	2 200,00 €	<b>600,00 €</b>
Frais annexes de personnel 2011	<b>4 000,00 €</b>	600,00 €	600,00 €	2 200,00 €	<b>600,00 €</b>
<b>Charges de communication GAL</b>					
charte graphique 2009	<b>4.700,00 €</b>	705,00 €	705,00 €	2.585,00 €	<b>705,00 €</b>
pour 2010	<b>6 000,00 €</b>	900,00 €	900,00 €	3.300,00 €	<b>900,00 €</b>
pour 2011	<b>11 000,00 €</b>	1.650,00 €	1.650,00 €	6.050,00 €	<b>1.650,00 €</b>
<b>Actions</b>					
Renforcement réseaux	<b>14 000,00 €</b>	2 100,00 €	2 100,00 €	7 700,00 €	<b>2 100,00 €</b>
	215.700,00 €	32.355,00 €	32.355,00 €	118.635,00 €	32.355,00 €



<b>MAITRISE D'OUVRAGE CAB - PAYS</b>					
Nature de l'opération	Coût prévisionnel brut CAB	Remboursement prévisionnel Communauté de Communes de Desvres Samer	Remboursement prévisionnel Communauté de Communes Terre des 2 Caps	Autres financeurs = Région sauf ingénierie	Reste à charge nette CAB
	<b>100%</b>	<b>11,25%</b>	<b>11,25%</b>	<b>50% et 70% pour bois</b>	<b>27,50%</b>
<b>Ingénierie - frais de personnel et annexes</b>		<b>22,50%</b>	<b>22,50%</b>	<b>0%</b>	<b>55,00%</b>
Poste de catégorie C à mi-temps 2009	<b>11 000,00 €</b>	2 475,00 €	2 475,00 €	0 €	<b>6 050,00 €</b>
Poste de catégorie C à mi-temps 2010	<b>17 500,00 €</b>	3 937,50 €	3 937,50 €	0 €	<b>9 625,00 €</b>
Poste de catégorie C à mi-temps 2011	<b>17 500,00 €</b>	3 937,50 €	3 937,50 €	0 €	<b>9 625,00 €</b>
<b>Charges de communication</b>					
pour 2010	<b>2 000,00 €</b>	225,00 €	225,00 €	1 000,00 €	<b>550,00 €</b>
pour 2011	<b>25 000,00 €</b>	2 812,50 €	2 812,50 €	12 500,00 €	<b>6 875,00 €</b>
<b>Etudes et actions</b>					
Filière bois	<b>51 667,20 €</b>	3 487,50 €	3 487,50 €	36 167,00 €	<b>8 525,20 €</b>
Stagiaire site internet	<b>2 000,00 €</b>	450,00 €	450,00 €	0	<b>1 100,00 €</b>
site internet 2011	<b>21 000,00 €</b>	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	<b>15 000,00 € (valorisation)</b>
FLIP 2010	<b>15 000,00 €</b>	675,00 €	675,00 €	12 000,00 €	<b>1 650,00 €</b>
FLIP 2011	<b>30 000,00 €</b>	1 350,00 €	1 350,00 €	24 000,00 €	<b>3 300,00 €</b>
<b>Conseil de développement</b>	<b>2 000,00 €</b>	450,00 €	450,00 €	0 €	<b>1 100,00 €</b>
	194.667,20€	21.300,00€	21.300,00€	88.667,00€	63.400,20€

<b>MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES SAMER - PAYS</b>					
Nature de l'opération	Coût prévisionnel brut Communauté de communes Desvres-Samer	<b>Charge CAB = subvention</b>	Remboursement prévisionnel Communauté de Communes Terre des 2 Caps	Autres financeurs = Région	Charge nette CC Desvres Samer
	<b>100%</b>	<b>27,50%</b>	<b>11,25%</b>	<b>50%</b>	<b>11,25%</b>
<b>Ingénierie - frais de personnel et annexes</b>					
Poste de catégorie A - prévisionnel 2010	44 000,00 €	<b>12.100,00 €</b>	4.950,00 €	22 000,00 €	4.950,00 €
Poste de catégorie A - Prévisionnel 2011	44 000,00 €	<b>12.100,00 €</b>	4.950,00 €	22 000,00 €	4.950,00 €
	88.000€	24.200€	9.900€	44.000€	9.900 €

<b>MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES DEUX CAPS</b>					
Nature de l'opération	Coût prévisionnel brut Communauté de communes Terre des 2 Caps	<b>Charge CAB = subvention</b>	Remboursement prévisionnel Communauté de Communes Desvres Samer	Autres financeurs = Région	Charge nette CC Desvres Samer
	<b>100%</b>	<b>27,50%</b>	<b>11,25%</b>	<b>50% (50.000€ pour BC)</b>	<b>11,25%</b>
<b>Etudes</b>					
Paysades 2010	20.000,00 €	<b>5.500 €</b>	2.250,00 €	10.000,00 €	2.250,00 €
Paysades 2011	20.000,00 €	<b>5.500 €</b>	2.250,00 €	10.000,00 €	2.250,00 €
Bilan carbone 2011	70.000,00 €	<b>11.000,00 €</b>	4.500,00 €	50.000,00 €	4.500,00 €
	110.000,00 €	22.000,00€	9.000€, €	70.000,00 €	9.000,00€

**RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES**  
**PARC NATUREL REGIONAL**  
**N°12/14-04-2011**  
**NOUVEL AVIS SUR LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL**

**Monsieur Daniel PARENTY, Vice-Président en charge des relations intercommunautaires, expose :**

Par délibération en date des 16/04/2009, 22/10/2009 et 10/12/2010, le Conseil communautaire a déjà donné des avis sur la future charte du Parc naturel régional. Cet avis est important car la charte s'impose aux documents d'urbanisme que sont le schéma de cohérence territoriale et le plan local d'urbanisme communautaire.

Les remarques exprimées par la Communauté d'agglomération du Boulonnais ont été globalement prises en compte. Cependant, l'Etat et la Région Nord/Pas-de-Calais ont, après une première lecture, renforcé les obligations contenues dans la charte, notamment sur la question de l'imperméabilisation des sols et de la périurbanisation.

Ces préoccupations recouvrent celles de la CAB. Il convient néanmoins de permettre la poursuite d'un certain développement dans un contexte de baisse démographique. C'est pourquoi de nombreux élus ont estimé que l'application stricte des dispositions contenues dans la charte comportait un risque d'interdire tout développement, compte tenu des projets déjà connus sur certaines parties du territoire du Parc.

La charte a donc été de nouveau modifiée dans le sens souhaité par les collectivités en prévoyant de différencier l'objectif de 6% d'imperméabilisation selon les parties du territoire, avec une pondération qui doit encore être précisée.

En revanche, les obligations de réaliser certaines études préalables que ne peut imposer une charte de parc demeurent dans la charte actuelle.

**Il est demandé aux membres du Conseil :**

**- de donner un avis favorable à la charte du Parc naturel régional dans sa rédaction actuelle et d'attirer l'attention sur la production exigée de documents qui ne peuvent être mis à la charge d'autres établissements publics.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE – SANTE**  
**N°13/14-04-2011**

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU PAVILLON CLOCHEVILLE A BOULOGNE**  
**SUR MER EN VUE DE L'ACCUEIL DE LA MAISON DE LA RECHERCHE EN**  
**SCIENCES HUMAINES ET JURIDIQUES ET DE LA MAISON DE L'ETUDIANT –**  
**ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

**En l'absence de Monsieur Francis RUELLE, Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé et du crématorium, Monsieur Jean-Marc PLOUVIN, Directeur général des services, expose :**

Par délibération en date du 12 octobre 2010, le Conseil communautaire a autorisé le Président à organiser un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de restructuration du Pavillon Clocheville à Boulogne sur mer, en vue de l'accueil de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines et Juridiques et de la Maison de l'Etudiant.

Conformément aux dispositions articles 74-III 5° al.a et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, une consultation a donc été lancée en procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de la détermination de la maîtrise d'œuvre de l'opération, selon les éléments dont le détail est fixé en annexe.

L'estimation du marché de maîtrise d'œuvre s'élevait à 235 950,00 € HT pour un taux de rémunération évalué à 11 %, pour une estimation prévisionnelle des travaux de 2 145 000,00 € HT

Réunie le 22 février 2011, la Commission d'appel d'offres constituée en jury, a émis un avis favorable pour que la maîtrise d'œuvre de l'opération soit confiée au groupement conjoint suivant :

- Architecte mandataire solidaire, OPC : Les Ateliers d'Architecture : F. DELANNOY
- BET structure, fluides, économiste : PROJEX INGENIERIE
- BET HQE : DIGOBAT
- Acousticien : ACOUSTIQUE & ENVIRONNEMENT

Le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant sera établi sur les bases suivantes :

- Coût prévisionnel des travaux : 2 145 000,00 € HT
- Taux de rémunération : 9,00 %
- Forfait de rémunération : 193 050,00 € HT

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

**- d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement représenté par :**

- Architecte mandataire solidaire, OPC : Les Ateliers d'Architecture :  
F. DELANNOY
- BET structure, fluides, économiste : PROJEX INGENIERIE
- BET HQE : DIGOBAT
- Acousticien : ACOUSTIQUE & ENVIRONNEMENT

**selon les caractéristiques suivantes :**

- Coût prévisionnel des travaux : 2 145 000,00 € HT
- Taux de rémunération : 9,00 %
- Forfait de rémunération : 193 050,00 € HT

- d'autoriser le Président le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec les Ateliers d'Architecture François DELANNOY sur les bases ci-dessus définies, sachant que les crédits sont ouverts au budget 2011 à l'imputation suivante : D 2313 / Sous-fonction 23 / Opération 10051.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
VOTES	POUR	54
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0

## ANNEXE

### **Exigences minimales quant à la constitution de l'équipe de maîtrise d'œuvre associée en groupement solidaire :**

- ✓ un architecte DPLG mandataire du groupement
- ✓ **un ou plusieurs bureaux d'études techniques représentant des compétences dans le domaine de la construction (structure, fluides, acoustique, économie de la construction, HQE)**

### **Eléments de mission :**

- DIA : études de diagnostic
- APS : avant-projet sommaire
- APD : avant-projet détaillé
- PRO : études de projet
- DCE : dossier de consultation des entreprises
- ACT : assistance pour la passation des contrats de travaux
- VISA : conformité et visa d'exécution au projet
- DET : direction de l'exécution des travaux
- AOR : assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

### **OPC : ordonnancement, pilotage et coordination**

**CULTURE**  
**N°14/14-04-2011**  
**LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE – 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> CATEGORIES**

**Madame Thérèse GUILBERT, Vice-Présidente en charge de la culture, expose :**

Par délibération du 20 décembre 2007 la Communauté d'agglomération du Boulonnais a sollicité la DRAC pour l'obtention d'une licence de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories. Celle-ci est arrivée à son terme et il convient de procéder à son renouvellement.

**Il est demandé au Conseil :**

- **d'autoriser le Président à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le renouvellement de la licence de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories.**
- **de désigner comme représentante de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, Madame Thérèse Guilbert, en tant que titulaire de la licence.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**N°15/14-04-2011**  
**CHARTRE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DU BOULONNAIS**

**Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :**

Dans le cadre du Plan Local de Développement Economique, la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'est engagée aux côtés de la Communauté de communes de Desvres Samer et des chambres consulaires, et avec le soutien financier du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais à élaborer un schéma de développement commercial à l'échelle des deux intercommunalités.

A cet effet, le cabinet AID OBSERVATOIRE missionné par la CAB pour réaliser l'étude préalable à l'adoption de ce schéma a élaboré un diagnostic prospectif et des propositions de scénarii de développement qui ont permis au comité de pilotage de dresser des orientations. Ces dernières sont retranscrites dans une charte visant à acter les principes directeurs que s'accordent à suivre les partenaires signataires.

Les orientations inscrites dans la charte de développement commercial du Boulonnais sont de conforter la hiérarchie commerciale existante et de mailler l'ensemble du territoire, de renforcer le maillage de l'offre de première nécessité, de donner une priorité au développement du centre-ville de Boulogne-sur-Mer, de rééquilibrer les pôles commerciaux majeurs périphériques en conditionnant leur développement à des gains d'attractivité pour le territoire, d'intégrer le commerce au développement démographique et territorial, d'accroître la qualité de l'offre commerciale, d'assurer l'accessibilité multimodale aux pôles commerciaux et de concentrer l'offre dans les centralités.

La durée de la charte est établie pour six ans. Elle institue un comité de pilotage en charge de coordonner sa mise en œuvre et d'évaluer les résultats des actions menées. Elle n'a pas de caractère contraignant mais à notamment vocation à servir de guide à l'élaboration du document d'aménagement commercial du schéma de cohérence territorial du Boulonnais.

**Après avis de la Commission développement économique et portuaire du 17 janvier 2011, il est demandé au Conseil :**

**- d'autoriser le Président à signer la charte de développement commercial du boulonnais et toutes pièces afférentes à ce dossier.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>



**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**N°16/14-04-2011**  
**PRIX DE CESSIION DES TERRAINS DES PARCS D'ACTIVITES**  
**DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE**

**Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :**

Par délibération en date du 2 février 2009, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a défini les prix de cession des terrains "tertiaires" situés sur le parc paysager d'activités de Landacres (Hesdin l'Abbé, Baincthun et Isques) conformément à l'estimation des Domaines. Par ailleurs, la dernière revalorisation des tarifs des autres terrains économiques communautaires date d'une délibération du 20 décembre 2007.

Afin d'harmoniser la mise à jour de ces prix de cession de terrains et après recueil de l'avis des Domaines, il est proposé de les réévaluer dans le même temps et ce, pour une durée de deux années. Ainsi, il est proposé d'appliquer une augmentation, de 5 % en moyenne, sur les tarifs concernant les terrains des parcs d'activités communautaires repris ci-dessous :

- parc d'activités de la Liane (Outreau et Saint Léonard) ;
- parc d'activités de l'Inquétrie (Saint-Martin-Boulogne) ;
- parc d'activités de la Trésorerie (Wimille) ;
- parc d'activités des Garennes (Wimereux) ;
- parc paysager d'activités de Landacres (Hesdin-l'Abbé, Baincthun et Isques) ;
- plateforme multimodale de Garromanche (Outreau).

<u>Tableau des prix de vente de terrains (en € HT)</u>				
Superficie	de 0 à 2499 m <sup>2</sup>	de 2500 à 4999 m <sup>2</sup>	de 5000 à 9999 m <sup>2</sup>	10000 m <sup>2</sup> et plus
<i>Terrains sur tous parcs d'activités communautaires</i>				
Tarifs 2010	25,50	22	18,50	17
Proposition de tarifs 2011	<b>26,50</b> + 4 %	<b>23</b> + 4,5 %	<b>19,50</b> + 5,5 %	<b>18</b> + 6 %
<i>Terrains tertiaires de Landacres</i>				
Tarifs 2010			42	36,75
Proposition de tarifs 2011			<b>44</b> + 5 %	<b>38,50</b> + 5 %

Cette tarification s'appliquerait à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

**Il est demandé aux membres du Conseil:**

- **d'approuver l'augmentation du montant de prix de cession des terrains économiques au sein de ses parcs d'activités comme repris dans le tableau ci-dessus, conformément à l'avis des Domaines ;**
- **de rendre applicable cette augmentation à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## COMMUNICATION

N°17/14-04-2011

### SUBVENTION DE L'EVENEMENT « CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME SUR ROUTE » 23, 25 et 26 JUIN 2011

**Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :**

Boulogne-sur-Mer accueille les CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CYCLISME SUR ROUTE en juin. La plupart des communes de la CAB seront traversées par l'une ou l'autre des épreuves.

Cette manifestation populaire attirera de nombreux amateurs de cyclisme et les médias (dont un direct par France Télévision le dimanche).

Boulogne-sur-Mer possède déjà une solide expérience en terme d'organisation de ce type d'événement (Tour de France en 2001, Championnat de France de Cyclisme en 2005,...).

Le budget global est établi à 525 000 €. Il est proposé que la CAB au titre de la promotion du territoire y participe à hauteur de 150 000,00 €.

Plan de financement :

Conseil Régional	100 000 €
Conseil Général	100 000 €
CAB	150 000 €
Ville de Boulogne-sur-Mer	150 000 €
CCDS	10 000 €
Ville de Neufchâtel-Hardelot	15 000 €
Total :	525 000 €

En qualité de partenaire la CAB sera présente sur les supports de promotion, son logo figurera sur l'affiche officielle, le programme, les invitations et elle pourra utiliser l'image des Championnats de France.

A l'issue de la manifestation, le maître d'ouvrage est dans l'obligation de transmettre à la Communauté d'agglomération du Boulonnais, un bilan moral et financier de la manifestation ainsi que les supports de communication utilisés faisant apparaître le logo de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Il est proposé au Conseil,**

- d'approuver le versement d'une subvention de 150 000 € à la commune de Boulogne-sur-Mer, maître d'ouvrage, au titre de la participation de la CAB à cette manifestation,

- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
VOTES	POUR	54
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0

**COMMUNICATION**  
**N°18/14-04-2011**  
**SUBVENTION DE L'EVENEMENT "LA CÔTE D'OPALE FETE LA MER A**  
**BOULOGNE-SUR-MER" EN JUILLET 2011.**

**Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :**

En juillet prochain, se déroulera pour la cinquième fois la manifestation "la Côte d'Opale fête la mer à Boulogne-sur-Mer". Pour cet évènement, la participation de la Communauté d'agglomération du Boulonnais a été sollicitée par la ville de Boulogne-sur-Mer.

Cette manifestation a attiré lors de son édition 2009 plusieurs dizaines de milliers de spectateurs. Elle concourt incontestablement à renforcer l'image du Boulonnais. Le budget global est établi à 392 000,00 € et différents financements sont attendus. Il est proposé que la CAB au titre de la promotion du territoire y participe à hauteur de 40 000,00 €, participation identique à la précédente édition.

A l'issue de la manifestation, le maître d'ouvrage est dans l'obligation de transmettre à la Communauté d'agglomération du Boulonnais, un bilan moral et financier de la manifestation ainsi que les supports de communication utilisés faisant apparaître le logo de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Il est proposé au Conseil :**

**- d'approuver le versement d'une subvention de 40 000 € à la commune de Boulogne-sur-Mer pour l'organisation de l'évènement « la Côte d'Opale fête la mer ».**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**COMMUNICATION**  
**N°19/14-04-2011**  
**SUBVENTION A L'ASSOCIATION IROMIGUY-OCEANS**

**Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :**

L'association sportive IROMIGUY-OCEANS engage le voilier IROMIGUY dans les courses du championnat RORC anglais et dans le trophée Manche de l'Union Nationale de la Course au Large.

Cette association a été trois fois championne du RORC en 2002, 2005 et 2010 dans sa catégorie, ainsi que « yacht of the year » en Angleterre en 2003. Plusieurs victoires en course complètent le palmarès, dont une très remarquable dans la FASTNET, toutes catégories confondues face à 300 bateaux, en 2005 et à laquelle elle participera cette année encore.

Le bateau IROMIGUY navigue déjà avec un marquage « Communauté d'agglomération du Boulonnais » sur sa coque. Les très bons résultats de cet équipage boulonnais sont fréquemment relatés dans la presse régionale, mais aussi la presse nautique nationale et internationale.

L'association IROMIGUY-OCEANS sollicite une subvention pour sa saison de course 2011, toujours sous les couleurs de la CAB.

*Le montant est inscrit au budget 2011 est de 4 000 €, ligne 023.6574*

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Il est proposé au Conseil :**

**- d'accorder une subvention à l'association sportive IROMIGUY OCEANS de 4 000 euros pour la saison 2011.**

**- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces qui en résulteront.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**FINANCES**  
**N°20/14-04-2011**  
**VOTE DE LA FISCALITE 2011**

**Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :**

En 2010, l'essentiel de la recette était constituée d'une compensation relais, à laquelle s'ajoutaient la CFE (cotisation foncière des entreprises) dont les élus avaient voté le taux relais et les taxes additionnelles sur les ménages dont ils n'avaient voté que le produit.

Cette année nous aurons à voter les taux d'une bonne partie des impôts de substitution à la taxe professionnelle ainsi que les taux sur les taxes additionnelles, calculés pour 2010 par les services fiscaux à partir du produit voté.

- la CFE (première part de la Contribution Economique Territoriale – CET) intégrant le taux relais 2010 de la CAB et les taux de TP 2009 du Département et de la Région (corrigé des frais d'assiettes et de l'ancien abattement TP) :

Il est proposé d'augmenter le taux de CFE du maximum autorisé en fonction de l'évolution des taxes ménages constatée sur le territoire en 2010, soit de + 2,7188 %.

**Le taux peut être porté à 33,41 %. Cette recette représentera 34 % de nos ressources fiscales.**

- la Taxe d'habitation intégrant la part du Département et la part additionnelle votée en 2010 par la CAB (corrigée des frais d'assiettes) :

Il est proposé d'augmenter le taux de taxe ménages de +1,5 % et donc de **voter le taux de 12,67 %**. **La taxe d'habitation représentera 44 % de nos ressources fiscales.**

- la Taxe additionnelle sur le foncier bâti : il est proposé d'appliquer la même variation au taux 2010 de +1,5 % pour **élever le taux de foncier bâti à 0,76%**.
- la Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (corrigé des frais d'assiettes) : le taux de foncier non bâti de référence peut également être augmenté de 1,5 % pour **atteindre 3,68%**.

A ces taxes, s'ajouteront celles pour lesquelles la collectivité n'a aucun pouvoir de taux :

- la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - seconde part de la CET) pour 26,5 % de la cotisation due pour les entreprises du territoire (taux déterminé au niveau national) : le produit estimé au 14 avril est de **5.203.533 €** mais est susceptible d'être ajusté dans le courant de l'année. **(15 % de nos ressources fiscales 2011)**
- les IFER (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux) : **281.141 €**.
- la TASCOM (chiffre non notifié mais communiqué par la direction générale des finances publiques en décembre 2010) : **1.444.704 €**.

Conformément à l'article 3 de la loi 72-657 du 13 juillet 1972, la collectivité bénéficiaire de cette taxe transférée de l'Etat, peut voter avant le 1<sup>er</sup> octobre pour application l'année suivante (2012), un coefficient multiplicateur compris pour la première année entre 0,95 et 1,05. **Il est proposé de porter le coefficient multiplicateur de TASCOM à 1,05.**

Enfin, la collectivité va bénéficier à la fois de la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de TP) et du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) en raison de la perte globale de ressources fiscales qu'elle subit avec la réforme. La DCRTP s'élève à 1.689.697 € et la Garantie individuelle de Ressources à 2.470.234 €. Ces compensations représentent 12,10 % du produit de taxe professionnelle encaissé en 2009. Quant aux allocations compensatrices, elles s'élèvent à 1.313.229 € et la recette de foncier non bâti transférée du Département et de la Région à 199.586 €.

**Il est demandé au Conseil :**

**- de fixer les taux 2011 comme suit :**

- **taux de CFE : 33,41 %**
- **taux de TH : 12,67 %**
- **taux de FB : 0,76 %**
- **taux de FNB : 3,68 %**

**- et de porter le coefficient multiplicateur de la TASCOM pour 2011 à 1,05 conformément à l'article 3 de la loi 72-657 du 13 juillet 1972.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>50</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>4</b>

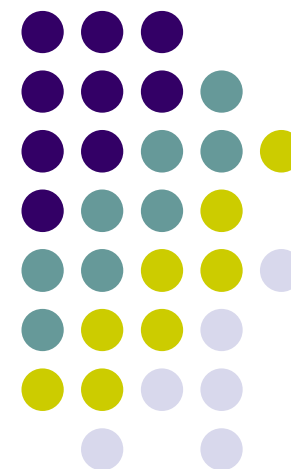
**FINANCES**  
**N°21/14-04-2011**  
**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

**Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose le PowerPoint ci-joint :**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

# COMPTE ADMINISTRATIF 2010

---







Le compte administratif 2010 se décompose en neuf documents distincts :

- ♦ Le compte principal, et ses cinq comptes annexes qui bénéficient de subventions d'équilibre pour un montant de 4 936 051 €
- ♦ Les trois comptes M49, soumis au principe d'équilibre budgétaire interne, financés par les usagers au prorata de leur consommation d'eau.



# **Les comptes autonomes eau, assainissement et assainissement des zones économiques**



### COMPTE EAU

Montant surtaxe

525 862 €

Taux : 0,085 € / m<sup>3</sup>

### COMPTE ASSAINISSEMENT

Montant surtaxe

2 228 766 €

Taux : 0,47 € / m<sup>3</sup>

### COMPTE ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE POUR 2 ZONES

Montants surtaxes

Liane : 155 040 €

Taux : 2,69 € / m<sup>3</sup>

Landacres : 9 056 €

Taux : 0,04 € / m<sup>3</sup>

## EXPLOITATION

	EAU	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE
Charges générales 2010	261 115,51	866 627,44	190 295,95
Remboursement de dette 2010	-	1 538 470,64	23 195,95
<b>TOTAL DEPENSES 2010</b>	<b>261 115,51</b>	<b>2 405 098,08</b>	<b>213 491,90</b>
Recettes d'exploitation 2010	639 933,83	2 845 647,75	164 097,19
<b>TOTAL RECETTES 2010</b>	<b>639 933,83</b>	<b>2 845 647,75</b>	<b>164 097,19</b>
<b>EPARGNE NETTE DE L'ANNEE</b>	<b>378 818,32</b>	<b>440 549,67</b>	<b>- 49 394,71</b>
Excédent reporté 2009	1 302 636,17	3 068 446,03	133 821,18
<b>EPARGNE CUMULEE 2010 (EXCEDENT INCLUS)</b>	<b>1 681 454,49</b>	<b>3 508 995,70</b>	<b>84 426,47</b>
<b>CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT DES EQUIPEMENTS 2010 (RAR INCLUS)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>S.O</b>



## INVESTISSEMENT

**ASSAINISSEMENT DES ZONES LIANE ET LANDACRES** : Aucune réalisation

**EAU** : **503 411 €** de travaux réalisés sur les réseaux et particulièrement ceux de Dannes, Baincthun et Nesles.

Des restes à réaliser pour 527 918 €.

Ces investissements peuvent être couverts à 100 % par de l'autofinancement.

**ASSAINISSEMENT** : **2 181 199 €** consacrés essentiellement aux travaux pour la station de Neufchâtel et à la mise en conformité du rejet 23 à Outreau.

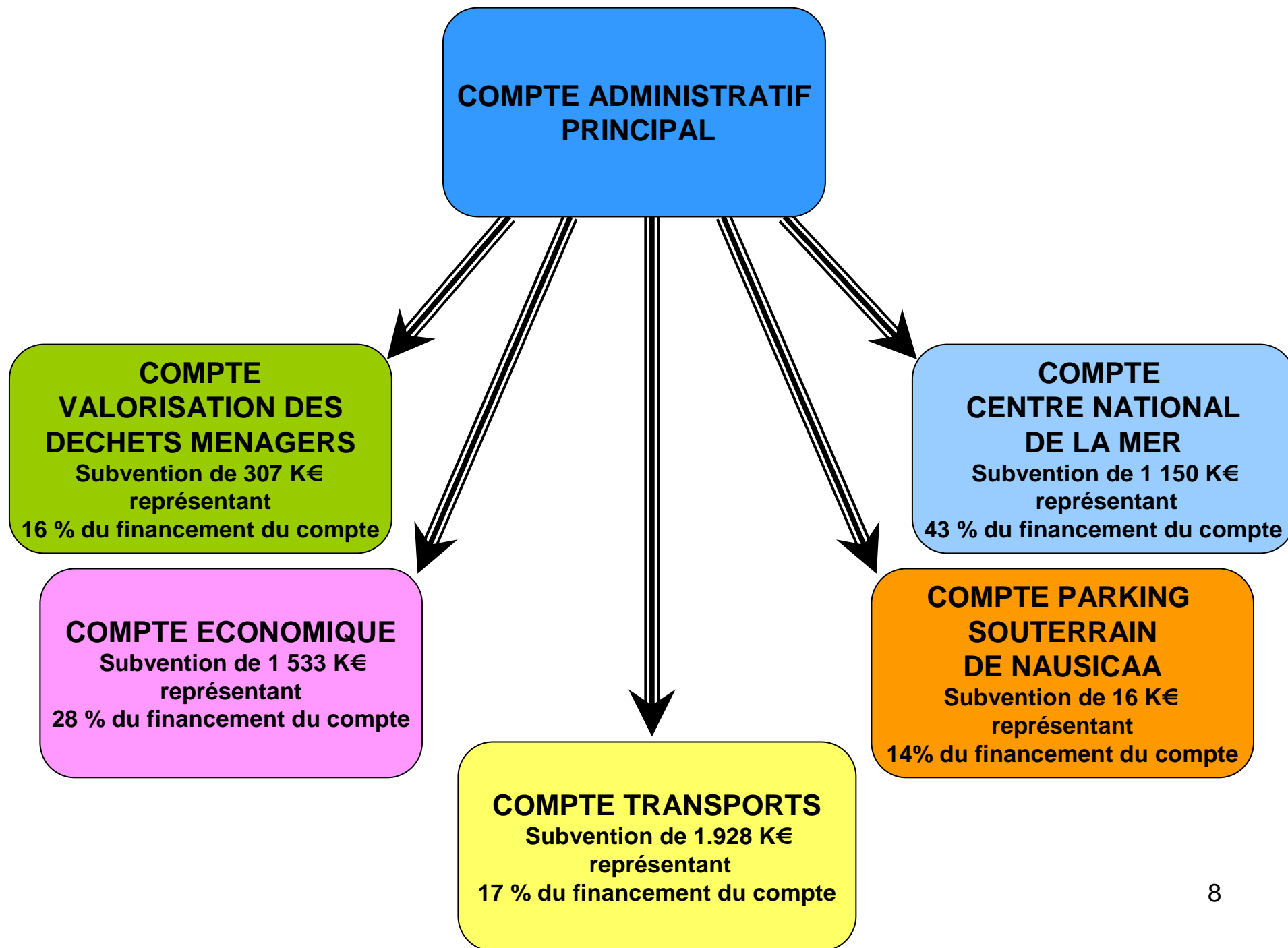
Des restes à réaliser pour 1 048 303 €.

Ces investissements bénéficient de subventions ou avances de l'agence de l'eau. L'autofinancement peut s'élever à 100 % des dépenses à charge.

**Aucun emprunt n'a été réalisé**



# **Le compte principal et ses cinq comptes annexes consolidés**



# STRUCTURE FINANCIERE DE L'EXECUTION COMPTABLE

	2008	En %	Evolution 2007_2008	2009	En %	Evolution 2008_2009	2010	En %	Evolution 2009_2010
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 295 962</b>		<b>+ 3,66%</b>	<b>73 723 009</b>		<b>+ 4,88%</b>	<b>79 407 137</b>		<b>+ 7,71%</b>
Fiscalité directe	33 039 644	47,0%	+ 3,75%	38 052 581	51,6%	+ 15,17%	40 698 509	51,3%	+ 6,95%
Versement transport	7 424 728	10,6%	- 0,35%	7 774 699	10,5%	+ 4,71%	7 958 847	10,0%	+ 2,37%
DGF	18 894 517	26,9%	+ 0,60%	17 743 698	24,1%	- 6,09%	18 844 447	23,7%	+ 6,20%
Loyers économiques	2 647 386	3,8%	+ 1,68%	3 083 207	4,2%	+ 16,46%	2 853 761	3,6%	- 7,44%
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>60 735 642</b>		<b>+ 4,54%</b>	<b>63 439 585</b>		<b>+ 4,45%</b>	<b>64 180 717</b>		<b>+ 1,17%</b>
Reversement de fiscalité aux communes	18 830 798	31,0%	- 1,14%	18 646 199	29,4%	- 0,98%	18 704 848	29,1%	+ 0,31%
Frais de personnel	8 664 557	14,3%	+ 8,93%	9 316 029	14,7%	+ 7,52%	9 520 344	14,8%	+ 2,19%
Charges à caractère général	12 389 980	20,4%	+ 7,20%	13 526 614	21,3%	+ 9,17%	14 591 729	22,7%	+ 7,87%
Subventions	12 157 451	20,0%	+ 3,19%	14 677 042	23,1%	+ 20,72%	14 781 922	23,0%	+ 0,71%
<b>MARGE BRUTE DE GESTION (Hors dette)</b>	<b>10 786 479</b>		<b>- 4,31%</b>	<b>11 470 928</b>		<b>+ 6,35%</b>	<b>16 354 987</b>		<b>+ 42,58%</b>



## EVOLUTION DE L'EPARGNE ANNUELLE

	2008	En %	Evolution 2007_2008	2009	En %	Evolution 2008_2009	2010	En %	Evolution 2009_2010
INTERETS	1 226 159		- 21,21%	1 187 504		- 3,15%	1 128 567		- 4,96%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL HORS REFINANCEMENT	2 655 197		- 7,88%	3 020 865		+ 13,77%	3 023 107		+ 0,07%
<b>EPARGNE BRUTE DE L'ANNEE</b>	<b>9 560 320</b>		<b>- 1,60%</b>	<b>10 283 424</b>		<b>+ 7,56%</b>	<b>15 226 420</b>		<b>+ 48,07%</b>
<b>EPARGNE NETTE DE L'ANNEE</b>	<b>6 905 123</b>		<b>+ 1,05%</b>	<b>7 262 559</b>		<b>+ 5,18%</b>	<b>12 203 313</b>		<b>+ 68,03%</b>
EPARGNE NETTE EN NB DE JOURS	41			42			69		
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 839 847			2 623 692			5 748 438		
<b>EPARGNE CUMULEE</b>	<b>10 744 970</b>			<b>9 886 251</b>			<b>17 951 751</b>		

L'amélioration de l'épargne nette s'explique à 80 % par une optimisation des recettes fiscales (2.407 K€ de rôles supplémentaires encaissés fin 2010) et par la ressource de la taxe additionnelle (1.507 K€). S'y ajoute la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, 1 % au lieu de 4,5 % en tendance constatée les années précédentes.

# DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES HORS DETTE

	ALLOUE	REALISEES	EN % DES DEPENSES DES SERVICES
<b>TRANSPORTS URBAINS</b>	<b>9 934 181 €</b>	<b>9 264 806 €</b>	<b>14,4%</b>
Contribution TCRB	9 600 000 €	9 107 890 €	<b>14,2%</b>
Assurances ( <i>Dont dommage ouvrage nouveau dépôt</i> )	63 000 €	2 941 €	
Frais de personnel	69 770 €	68 060 €	
Transports scolaires (RPI)	33 000 €	24 191 €	
Taxes foncières	49 000 €	27 919 €	
Location espace bus	27 000 €	25 950 €	
<b>TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</b>	<b>7 430 600 €</b>	<b>7 351 013 €</b>	<b>11,4%</b>
Traitement des ordures ménagères	6 742 500 €	6 721 195 €	<b>10,4%</b>
Frais de personnel	448 300 €	429 872 €	
Traitement des déchets verts	88 000 €	83 427 €	
Entretien et maintenance	45 800 €	41 088 €	
Frais de gardiennage	40 000 €	38 621 €	
<b>CENTRE DE TRI</b>	<b>1 747 730 €</b>	<b>1 509 702 €</b>	<b>2,3%</b>
Frais de personnel	1 048 750 €	968 709 €	<b>1,5%</b>
Affinage de refus de tri	294 100 €	255 482 €	
Achat de sacs plastiques	178 500 €	132 194 €	
Maintenance et entretien	72 840 €	50 485 €	
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>5 919 335 €</b>	<b>4 382 661 €</b>	<b>6,8%</b>
Frais de personnel	2 727 780 €	2 504 929 €	<b>3,9%</b>
Charges à caractère général	2 330 358 €	1 260 858 €	
Maintenance	342 197 €	176 322 €	
Affranchissement et téléphone	131 000 €	112 120 €	
Locations mobilières	87 000 €	59 939 €	
Fournitures administratives	44 000 €	36 217 €	

**Recettes de VT : 7 958 847 €**  
**Subvention du C.G. : 817.713 €**

**Valorisation financière des déchets  
recyclés : 681.981 €**  
**Subvention Eco-emballage : 653.087 €**

	ALLOUE	REALISES	EN % DES DEPENSES DES SERVICES
<b>POMPIERS, INCENDIE ET SECOURS</b>	<b>3 060 000 €</b>	<b>3 013 537 €</b>	<b>4,7%</b>
Contribution SDIS	3 060 000 €	3 013 537 €	
<b>GESTION DES ZONES ET BATIMENTS ECONOMIQUES</b>	<b>3 320 684 €</b>	<b>2 951 495 €</b>	<b>4,6%</b>
Charges propriétaires sur bâtiments et zones	2 135 590 €	1 696 255 €	<b>2,6%</b>
Frais de personnel	587 400 €	554 486 €	
Remboursement ville de Boulogne	92 000 €	91 862 €	
Fonds innovation	126 000 €	47 366 €	
			<b>Recettes de loyers (charges incluses) : 3.445.720 €</b>
<b>INTERVENTIONS ECONOMIQUES</b>	<b>599 500 €</b>	<b>566 235 €</b>	<b>0,9%</b>
Frais de personnel	335 300 €	326 095 €	<b>0,5%</b>
Subventions	207 500 €	202 816 €	
<i>Pôle halieutique - communication</i>	130 000 €	130 000 €	
<i>Boulogne initiative</i>	34 000 €	33 750 €	
<i>Salon MIPIM</i>	39 100 €	39 066 €	
Etude PLDAIE	34 500 €	29 024 €	
			<b>Subvention Région : 47.070 €</b>
<b>AIDE AU TOURISME ET CENTRE NATIONAL DE LA MER</b>	<b>3 327 479 €</b>	<b>2 717 334 €</b>	<b>4,2%</b>
Subvention Nausicaa	2 057 800 €	2 057 778 €	<b>3,2%</b>
Taxe foncière Nausicaa	285 000 €	290 779 €	
Frais de personnel	89 400 €	87 335 €	
Communication	197 400 €	124 360 €	
			<b>Redevance de la SEM Nausicaa : 1.500.000 €</b>
<b>DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE</b>	<b>1 938 645 €</b>	<b>1 872 556 €</b>	<b>2,9%</b>
Subventions	1 219 650 €	1 192 185 €	<b>1,9%</b>
<i>Contrat Urbain Cohésion Sociale (CUCS)</i>	92 600 €	92 514 €	
<i>Récup'tri</i>	200 000 €	200 000 €	
<i>PLIE</i>	175 000 €	175 000 €	
<i>Volet économie solidaire</i>	120 500 €	118 326 €	
<i>Centres sociaux</i>	140 000 €	140 000 €	
Frais de personnel	503 500 €	484 174 €	
Actions en maîtrise d'ouvrage	166 695 €	161 083 €	
			<b>Subventions : 93.364 €</b>

	ALLOUE	REALISES	EN % DES DEPENSES DES SERVICES
<b>CONSERVATOIRE DE MUSIQUE</b>	<b>2 625 883 €</b>	<b>2 492 465 €</b>	<b>3,9%</b>
Frais de personnel	2 377 660 €	2 259 764 €	3,8%
Achats de prestations (GUSO...)	103 700 €	100 233 €	
Fluides (eau, électricité...)	49 500 €	54 171 €	
			<b>Recettes de tarification : 147.171 €</b> <b>Subventions Région, DRAC. : 261.459 €</b>
<b>CULTURE</b>	<b>625 400 €</b>	<b>590 516 €</b>	<b>0,9%</b>
Frais de personnel	490 300 €	480 049 €	0,7%
CLEA	135 100 €	110 467 €	
<b>FESTIVALS ET PARC SCENIQUE</b>	<b>722 100 €</b>	<b>625 310 €</b>	<b>1,0%</b>
Achats de prestations (concerts...)	275 000 €	252 448 €	0,4%
Location de matériel	105 500 €	103 005 €	
Réceptions et communication	177 000 €	160 799 €	
Subvention culture	40 000 €	28 784 €	
<b>SPORT</b>	<b>1 255 442 €</b>	<b>1 178 876 €</b>	<b>1,8%</b>
Fonds d'intervention sport de haut niveau	530 250 €	526 240 €	0,8%
Soutien aux clubs	252 750 €	240 939 €	
Activités véliques et nautiques	230 000 €	228 791 €	
Frais de personnel	156 400 €	150 765 €	
			<b>Subvention Politique éducative sport d'eau : 11.330 €</b>
<b>EQUIPEMENT SPORTIF HELICEA</b>	<b>1 139 058 €</b>	<b>1 132 865 €</b>	<b>1,8%</b>
DSP Vert Marine	965 000 €	956 663 €	1,5%
Taxes foncières	90 000 €	95 041 €	
Créneaux scolaires	53 820 €	53 820 €	
<b>URBANISME</b>	<b>1 382 500 €</b>	<b>1 242 068 €</b>	<b>1,9%</b>
Subventions	1 008 000 €	952 108 €	1,5%
<i>Boulogne Développement</i>	788 000 €	786 590 €	
<i>SCOT</i>	137 500 €	137 500 €	
<i>Pays Boulonnais</i>	41 000 €	24 208 €	
Frais de personnel	167 770 €	162 503 €	
Etude Pays Boulonnais	11 500 €	2 310 €	

	ALLOUE	REALISES	EN % DES DEPENSES DES SERVICES
<b>COMMUNICATION</b>	<b>802 000 €</b>	<b>734 255 €</b>	<b>1,1%</b>
Relations publiques, impression, insertion	194 704 €	193 600 €	<b>0,3%</b>
Droits d'images sport de haut niveau	232 500 €	232 500 €	
Frais de personnel	266 200 €	235 327 €	
<b>AIRES D'ACCUEIL</b>	<b>765 872 €</b>	<b>716 972 €</b>	<b>1,1%</b>
Gestion et entretien des aires	613 072 €	613 072 €	<b>1,0%</b>
Fluides (eau, électricité...)	72 100 €	57 182 €	
Frais de gardiennage	12 000 €	11 003 €	
<b>ASSEMBLEE LOCALE</b>	<b>841 300 €</b>	<b>739 635 €</b>	<b>1,1%</b>
Indemnités des élus	405 000 €	392 975 €	<b>0,6%</b>
<b>PRESERVATION DU MILIEU NATUREL</b>	<b>628 550 €</b>	<b>535 402 €</b>	<b>0,8%</b>
Contribution SYMSAGEB	189 100 €	189 098 €	<b>0,3%</b>
Frais de personnel	220 450 €	201 392 €	
Subvention Projet j'isol'où	65 000 €	65 000 €	
Charges de fonctionnement ARENA	154 000 €	79 912 €	
<b>PARKINGS SOUTERRAIN DE NAUSICAA</b>	<b>127 500 €</b>	<b>113 705 €</b>	<b>0,2%</b>
Gestion du parking	119 000 €	111 000 €	
<b>LOGEMENT</b>	<b>217 440 €</b>	<b>202 091 €</b>	<b>0,3%</b>
Honoraires	36 000 €	35 618 €	<b>0,1%</b>
Frais de personnel	138 440 €	136 529 €	
Subventions	39 000 €	29 000 €	
<i>CLAJ</i>	30 000 €	20 000 €	
<i>CAL-PACT</i>	9 000 €	9 000 €	
<b>REFUGE</b>	<b>163 540 €</b>	<b>147 024 €</b>	<b>0,2%</b>
Frais de personnel	108 190 €	104 013 €	<b>0,2%</b>
Honoraires vétérinaire	23 350 €	20 028 €	
Fluides (eau, électricité...)	10 500 €	9 111 €	

Participation Caisse Allocations  
Familiale : 108.079 €

	ALLOUE	REALISES	EN % DES DEPENSES DES SERVICES
<b>ESPACES VERTS</b>	<b>82 310 €</b>	<b>69 743 €</b>	<b>0,1%</b>
Frais de personnel	71 110 €	68 105 €	0,1%
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>159 000 €</b>	<b>138 433 €</b>	<b>0,2%</b>
Subventions	148 200 €	133 015 €	0,2%
<i>Maison de l'étudiant</i>	28 000 €	28 000 €	
<i>SMCO - Bourse aux doctorants</i>	84 000 €	80 050 €	
<i>Colloques universitaires</i>	12 000 €	7 865 €	
<i>Université d'été</i>	7 000 €	7 000 €	
<b>VOIRIES</b>	<b>50 500 €</b>	<b>49 097 €</b>	<b>0,1%</b>
Eclairage public	25 000 €	24 980 €	
Entretien des ronds points	25 500 €	24 117 €	
<b>LUTTE CONTRE LA POLLUTION</b>	<b>30 000 €</b>	<b>29 910 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>AIDE AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>20 500 €</b>	<b>20 500 €</b>	<b>0,0%</b>
Subvention Amicab	20 500 €	20 500 €	

# Subventions versées en 2010



020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE		
COS DE BOULOGNE SUR MER - Fonctionnement 2010		165 000,00 €
023 - INFORMATION - COMMUNICATION - PUBLICITE		
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL - Organisation des journées d'études du 14 au 18 octobre 2009		20 000,00 €
ASSOCIATION CATHEDRALE DE BOULOGNE SUR MER - Organisation du spectacle "L'étonnante histoire de Boulogne sur mer" du 28 avril au 01 mai 2011		5 000,00 €
IROMIGUY-OCEANS - Saison 2010		4 000,00 €
025 - AIDE AUX ASSOCIATIONS		
AMICAB - Fonctionnement 2010		20 500,00 €
23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
SMCO - Bourse aux Doctorant - Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 2ème année	Solde 2009/2010	13 630,52 €
SMCO - Bourse aux Doctorant - Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 1ère année		17 454,37 €
SMCO - Bourse aux Doctorant - Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 3ème année	Acompte 2010/2011	13 228,33 €
SMCO - Bourse aux Doctorant - Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 2ème année		19 842,49 €
SMCO - Bourse aux Doctorant - Convention Pluri-annuelle signée en 2008 - Promotion 1ère année		15 894,45 €
IFREMER - Colloque "Approche systémique des pêches vers une vision intégrée des ressources halieutiques et de leur valorisation"		1 050,50 €
IFREMER - Point infosciences de la mer		2 120,70 €
ULCO - Organisation du forum Manche Mer du Nord (du 09 au 11 juin 2009)		1 000,00 €
ULCO - Organisation du Colloque international "Les travailleurs chinois dans la première Guerre Mondiale"		2 000,00 €
ULCO - LABORATOIRE D'OCEANOLOGIE ET DE GEOSCIENCES - Fête de la science du 16 au 21 novembre 2009		900,00 €
ULCO - LABORATOIRE DE RECHERCHE JURIDIQUE - Colloque international "Gestion intégrées des zones cotières risques et responsabilités" 13 et 14 janvier 2010		793,75 €
UNIVERSITE LILLE 2 - Recrutement d'un technicien au sein de l'institut de formation en soins infirmiers		3 112,68 €
MAISON DE L'ETUDIANT - Fonctionnement 2010		28 000,00 €
UNIVERSITE D'ÉTÉ - Fonctionnement 2009	Solde 2009	3 750,00 €
UNIVERSITE D'ÉTÉ - Fonctionnement 2010	1er acpte 2010	3 250,00 €
UNIVERSITE LILLE 2 - Recrutement d'un technicien au sein du site de Boulogne sur mer		6 987,28 €



33 - ACTION CULTURELLE	
VILLE DE BOULOGNE SUR MER - Festival "Mur... Mur"	2 322,63 €
FESTIVAL D'HARDELLOT - 37ème Edition	3 870,44 €
ASSOCIATION CA ET LA - 4ème Edition des rencontres de la culture	5 170,96 €
INTRAMUROCK - Développement des musiques actuelles	3 420,28 €
AMTPB - 17ème Edition de la fête de la beurière	2 000,00 €
FESTIVAL DE LA COTE D'OPALE - 19ème Edition festival "tendances"	6 000,00 €
ESPACE CULTUREL GEORGES BRASSENS - Subvention de fonctionnement dans le cadre du contrat territorial	6 000,00 €
40 - SPORT	
AVIRON BOULONNAIS - Co-financement pluriannuel 2009/2011 du BEES responsable des activités du club	24 000,00 €
BOULOGNE CANOE KAYAK - Co-financement pluriannuel 2006/2011 d'un BEES Canoë Kayak	18 600,00 €
CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX - Co-financement pluriannuel 2007/2011 d'un BEES du club	21 000,00 €
CHAR A VOILE CLUB COTE D'OPALE - Co-financement pluriannuel 2008/2012 d'un BEES responsable des activités du club	24 000,00 €
CLUB NAUTIQUE D'HARDELLOT - Co-financement pluriannuel 2007/2011 d'un BEES du club	15 000,00 €
KAYAK DE MER COTE D'OPALE - Co-financement pluriannuel 2008/2010 du BEES responsable des activités du club	15 000,00 €
SWIMMING CLUB BOULONNAIS - Co-financement pluriannuel 2009/2011 d'un BEESAN	15 433,00 €
LES DRAKKARS - Co-financement pluriannuel 2008/2011 de l'Accueil secrétariat	10 000,00 €
ASSOCIATION DES CONCOURS HIPPIQUES D'HARDELLOT - 9ème édition des internationaux d'Hardelot du 22 au 25/04/2010	5 000,00 €
VOLANT OPALE CLUB - Organisation d'un tournoi international de badminton les 24 et 25/04/2010	1 500,00 €
CLUB LE GOELAND BOULONNAIS - Participation de Nicolas PERARD au championnat de pêche en bord de mer du 25/03 au 04/04/2010 au Portugal	1 000,00 €
VOILE PERFORMANCE WIMEREUX / BOULOGNE - Aide au fonctionnement 2010	20 000,00 €
BOULOGNE CANOE KAYAK - Organisation de l'international Race les 15 et 16/05/2010 à Boulogne sur mer	5 000,00 €
AVIRON BOULONNAIS - Organisation de la régates internationale d'aviron du 28/03/2010	1 500,00 €
LES DRAKKARS - Organisation du grand prix d'Hardelot les 24 et 25/04/2010	820,00 €
BOULOGNE CANOE KAYAK - Frais de chronométrage haute technologie	3 600,00 €
SWIMMING CLUB BOULONNAIS - Location de deux lignes d'eau	1 700,00 €
YACHT CLUB BOULONNAIS - Co-financement pluriannuel 2008/2012 du Chef de base	12 732,00 €
VULCO - Voile Université du Littoral Côte d'Opale - Soutien à la 17ème régates de l'ULCO	535,00 €
BOULOGNE CANOE KAYAK - Organisation des championnats de France de Canoë Kayak de course en ligne du 8 au 11/07/2010 à Boulogne sur mer	6 568,00 €
VENT D'OPALE - Soutien à la participation à la régates "Défi des ports de pêche" du 10 au 16/05/2010 à Grau du roi	1 890,00 €





TROPHEE DES LYCEES COTE D'OPALE - Soutien à la régates "trophée des lycées" du 13 au 16/05/2010 à Lorient	4 800,00 €
CLUB DES AMIS DE PLONGEE DE LA COTE D'OPALE - Aide au fonctionnement 2010	2 000,00 €
SASP ESSM - Soutien au sport de haut niveau / Fisa Fonctionnement - Solde saison 2009/2010	65 000,00 €
USBCO - Accompagnement sportif et socio-éducatif des jeunes licenciés - Solde saison 2009/2010	30 000,00 €
USBCO - Aide au fonctionnement - Solde saison 2009/2010	60 000,00 €
ESSM - Aide au fonctionnement - Solde saison 2009/2010	10 000,00 €
SOMB - Aide au fonctionnement - Solde saison 2009/2010	37 500,00 €
SOMB - Prime de montée en pro b	15 000,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DU PDC - Accueil d'une délégation du Tchad en 2010 à Boulogne sur mer	2 000,00 €
GOUBEL MATHIEU - Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
TCHAMBA William - Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
BOUBRYEMM Vanessa - Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
FAIT Christophe - Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
BEAUMONT Maxime - Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
AVIRON BOULONNAIS - Aide forfaitaire DUCROCQ Grégoire	1 000,00 €
BOULOGNE CANOE KAYAK - Aide forfaitaire SEILLIER Marjolaine	1 000,00 €
CLUB NAUTIQUE D'HARDELOT - Aide forfaitaire GEYMOND Chloé	1 000,00 €
CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX - Aide forfaitaire DUBAELLE Tom	1 000,00 €
ENTENTE LUTTE COTE D'OPALE BOULOGNE AMBLETEUSE - Aide forfaitaire LOPES Giovanni	1 000,00 €
ATHLETIC GYM LE PORTEL - Aide forfaitaire FAIT Louis	1 000,00 €
AVIRON BOULONNAIS - Aide forfaitaire BRUNET Benoit	1 000,00 €
AVIRON BOULONNAIS - Aide forfaitaire SBANCHI Antoine	1 000,00 €
BOXING CLUB BOULONNAIS - Aide forfaitaire NSISS Jawad	1 000,00 €
CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX - Aide forfaitaire DENEL Jules	1 000,00 €
ENTENTE LUTTE COTE D'OPALE BOULOGNE AMBLETEUSE - Aide forfaitaire LESAFFRE Mélanie	1 000,00 €
YACHT CLUB BOULONNAIS - Aide forfaitaire ARUTKIN Alice	1 000,00 €
CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX - Soutien à la 20ème édition de la North Sea Cup des 9 et 10 octobre 2010	2 295,00 €
CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX - Soutien à la régates interrégionale de catamarans les 8 et 9 mai 2010 à Wimereux	600,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE DU PDC - Soutien à l'organisation du Raid International de la Côte d'opale les 25 et 26 septembre 2010	1 000,00 €
CLUB SOUS MARIN DE LA COTE D'OPALE - Soutien à la formation "guide de palanquée" en avril 2010 à Giens	6 657,00 €



COLLEGE PILATRE DE ROZIER - Soutien à la section sportive scolaire Voile	414,00 €
NORMANT ALEXIS - Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
SOUAHY ALEXIS - Aide forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
MOLMY DAMIEN - Aide Forfaitaire sportif de haut niveau	1 000,00 €
SURF CASTING CLUB D'EQUIHEN - Participation de Stéphane ACKET au championnat de pêche en bord de mer en Afrique au mois de novembre 2010	1 000,00 €
SMCO - Promotion de la Côte d'Opale dans le cadre des JO de Londres 2012	25 000,00 €
LES DRAKKARS - Participation de quatre pilotes du club aux championnats de char à voile du 09 au 15 octobre 2010 à la Panne (Belgique)	2 640,00 €
BOULOGNE CANOE KAYAK - Soutien à Maxime BEAUMONT dans le cadre de sa préparation aux JO 2012	4 600,00 €
SOMB - Aide au fonctionnement - 1er acompte Saison 2010/2011	75 000,00 €
ESSM - Aide au fonctionnement - 1er acompte Saison 2010/2011	5 000,00 €
SASP ESSM - Aide au fonctionnement - 1er acompte Saison 2010/2011	45 000,00 €
USBCO - Aide au fonctionnement - 1er acompte Saison 2010/2011	60 000,00 €
USBCO - Soutien du projet sportif et socio éducatif des jeunes footballeurs licenciés de 21 clubs de l'Agglomération Boulonnaise - 1er acompte	30 000,00 €
LE REVEIL - Saison 2010/2011 - Aide au fonctionnement	6 000,00 €
ENTENTRE LUTTE COTE D'OPALE BOULOGNE AMBLETEUSE - Saison 2010/2011 - Aide au fonctionnement	4 000,00 €
LES ARCHERS BOULONNAIS - Saison 2010/2011 - Aide au fonctionnement	5 000,00 €
ATHLETIC GYM LE PORTEL - Saison 2010/2011 - Aide au fonctionnement	6 000,00 €
AMICALE BUCAILLE CERCLE PONGISTE - Saison 2010/2011 - Aide au fonctionnement	6 000,00 €
ECOLE D'EQUITATION DU BOULONNAIS - Aide au fonctionnement de l'équipe évoluant au 3e niveau national de la catégorie "Club"	4 000,00 €
CITE MER - Aide au fonctionnement	5 000,00 €
YACHT CLUB BOULONNAIS - Soutien à l'organisation de la coupe du PDC Rassemblement de Ligue qui se déroulera les 9 et 10 octobre 2010 à Boulogne sur mer	1 795,00 €
YACHT CLUB BOULONNAIS - Soutien au grand prix international de la Côte d'Opale qui s'est déroulé du 22 au 24 mai 2010	3 000,00 €
YACHT CLUB BOULONNAIS - Co-financement pluriannuel 2010-2012 de l'entraîneur éducateur BEES Voile habitable	10 000,00 €
BOULOGNE CANOE KAYAK - Aide au fonctionnement des sections sportives des lycées Mariette et du Collège Angellier de Boulogne sur mer	3 000,00 €
AVIRON BOULONNAIS - Aide au fonctionnement des classes horaires aménagés des collèges Godefroy de Bouillon et Haffreingue de Boulogne sur mer	3 000,00 €



520 - INTERVENTIONS SOCIALES	
VILLE DE BOULOGNE SUR MER - Adultes relais - Poste Accompagnatrice d'offres et de services	2 000,00 €
CCAS LE PORTEL - Adultes relais - Poste Agent d'accueil à l'épicerie sociale et solidaire	1 000,00 €
CCAS LE PORTEL - Adultes relais - Poste Animateur de ludothèque	1 000,00 €
VILLE DE LE PORTEL - Adultes relais - Poste Agent d'accueil à la laverie sociale	1 000,00 €
ADEFOR DANS LE BOULONNAIS - Convention pluriannuelle d'objectifs	13 000,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX - Forum Jobs Saisonniers	2 500,00 €
TOUS PARRAINS - Parrainage de candidats à l'emploi des quartiers	7 000,00 €
ID FORMATION - Aide à la mobilité	4 560,00 €
CERCLE BOULOGNE SYERGIE - Forum Objectif Emplois	7 500,00 €
VILLE DE LE PORTEL - Forum de l'Emploi et de la Formation	4 532,00 €
ASSOCIATION IDEE LITTORAL - Service d'Amorçage de Projets	10 000,00 €
ASSOCIATION LES CIGALES DU NORD PDC - Développer l'épargne et la finance solidaire dans les quartiers	3 000,00 €
CDSI - Comprendre le monde pour agir en citoyen responsable et solidaire	7 000,00 €
COLLEGE ANGELLIER - Forum des collégiens 2009	2 000,00 €
ASSOCIATION IDEE LITTORAL - Concours collèges	3 000,00 €
TOUS PARRAINS - Parrainage de scolaires	5 000,00 €
CIDFF - Soutien psychologique individuel	3 500,00 €
ESPACE ENFANCE - Liens parents / enfants	2 500,00 €
TOUS PARRAINS - Parrainage Prévention	2 000,00 €
IEP DU LITTORAL - Ateliers Educatifs	6 000,00 €
IEP DU LITTORAL - Violences Conjugales	5 000,00 €
ASSOCIATION ASEJ - Favoriser l'information juridique en faveur des mineurs en difficultés, des personnes fragilisées	4 422,00 €
AVIJ 62 - Aide aux victimes et lien social	12 500,00 €
CIDFF - Groupe de paroles victimes de violence conjugale	3 000,00 €
RECUP'TRI - Convention d'objectifs 2010	200 000,00 €
ASSOCIATION UN MAX DE POTES - Appel a projets prévention de la délinquance 2010 - Un max de zik contre la violence	5 000,00 €
CIDFF - Appel a projets prévention de la délinquance 2010 - Permanences juridiques et psychologiques	3 500,00 €
CONSEIL GENERAL DU PAS DE CALAIS - Appel a projets prévention de la délinquance 2010 - Coordonnateur social "Gendarmerie"	5 000,00 €
A'DOM SERVICES 62 - Appel a projets Encourager démarches communication - Réalisation d'une plaquette : promotion de l'offre de services	500,00 €

ASSOCIATION VAGUE DE LAIT - Organisation du 2ème FestiVagues solidaires		750,00 €
RIVAGES PROPRES - Eco solidaire 2010 - Soutenir les ateliers insertion et l'accompagnement des publics		35 000,00 €
ASSOCIATION LE PANIER DE LA MER - Eco solidaire 2010 - Soutenir les ateliers insertion et l'accompagnement des publics		22 880,00 €
ATELIER CRE'ACTIF - Eco solidaire 2010 - Soutenir les ateliers insertion et l'accompagnement des publics		13 520,00 €
ASSOCIATION BIO SOLIDARITE - Eco solidaire 2010 - Soutenir les ateliers insertion et l'accompagnement des publics		13 960,00 €
VILLE DE LE PORTEL - CAJ - Projets des jeunes / Brevet de Sécurité Routière	1 000,00 €	750,00 €
VILLE DE LE PORTEL - CAJ - Projets social / Achat de denrées pour les restos du cœur		250,00 €
CENTRE SOCIAL ECLATE DE ST MARTIN - Projets des jeunes / Séjour Ski	1 000,00 €	750,00 €
CENTRE SOCIAL ECLATE DE ST MARTIN - Projets Social / Achat de denrées pour les restos du cœur		250,00 €
CCAS LE PORTEL - Adultes relais - Poste Animatrice de la halte garderie		1 000,00 €
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION - Fonds de professionnalisation 2010		10 045,81 €
PLIE - Fonds de professionnalisation 2010		9 954,19 €
ASSOCIATION LES CIGALES DU NORD PDC - Soutien au pole de la finance solidaire - Convention d'objectifs 2010		5 000,00 €
IDEE LITTORAL - BOUTIQUE DE GESTION / Convention d'objectifs, participation financiere 2010 - Fonctionnement / Accueil, accompagnement et suivi des porteurs de projet		30 000,00 €
IDEE LITTORAL - BOUTIQUE DE GESTION / Convention d'objectifs, participation financiere 2010 - Fonctionnement / Animation de la couveuse d'entreprise		
ASSOCIATION VIE LIBRE - Convention d'objectifs 2009/2011 - Lutte contre les dépendances		40 000,00 €
ASSOCIATION BOULOGNE DROGUE INFO - Convention d'objectifs 2009/2011 - Lutte contre les dépendances		35 000,00 €
SAMBA - Convention d'objectifs 2010 - Frais de transport à la maison médicale de garde		4 000,00 €
MISSION LOCAL - Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP)		15 500,00 €
ADATEEP 62 - Convention de partenariat 2010		1 800,00 €
PLIE - Fonctionnement 2010		175 000,00 €
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION - Fonctionnement 2010		85 607,00 €
CENTRE SOCIAL ECLATE DE ST MARTIN - Parentalité	16 666 €	30 000,00 €
CENTRE SOCIAL ECLATE DE ST MARTIN - Prévention / Citoyenneté	13 334 €	
CENTRE SOCIAL ESPACE CARNOT LE PORTEL - Parentalité	22 500 €	30 000,00 €
CENTRE SOCIAL ESPACE CARNOT LE PORTEL - Prévention / Citoyenneté	7 500 €	
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX - Prévention / Citoyenneté		30 000,00 €
CENTRE SOCIAL CAF DE BOULOGNE SUR MER - Prévention / Citoyenneté		20 000,00 €
CENTRE SOCIAL JACQUES BREL D'OUTREAU - Parentalité	15 000 €	30 000,00 €
CENTRE SOCIAL JACQUES BREL D'OUTREAU - Ingénierie référent famille	15 000 €	



VILLE DE BOULOGNE SUR MER - Poste Accompagnateur de proximité	2 000,00 €
CENTRE SOCIAL ECLATE DE ST MARTIN - Adulte-relais quartier	2 000,00 €
VILLE DE LE PORTEL - Poste Agent de portage repas à domicile	2 000,00 €
VILLE DE LE PORTEL - Poste Médiateur culturel	2 000,00 €
FERME BEAUREPAIRE - Poste Animateur de proximité	2 000,00 €
VILLE DE BOULOGNE SUR MER - Poste Ambassadeur de tri des espaces publics	2 000,00 €
VILLE DE LE PORTEL - Poste Animateur pédagogique de la cyber-base	2 000,00 €
VILLE DE LE PORTEL - Poste Animateur de l'atelier prêt de scooters	2 000,00 €
ASSOCIATION DSU DE BOULOGNE - Préparation à la maraude éducative	1 000,00 €
ASSOCIATION DSU DE BOULOGNE - Voyage a Munchen	750,00 €
MISSION LOCALE DU PAYS BOULONNAIS - Appel à projets prévention de la délinquance (2ème tranche) - Accompagnement des jeunes sous main de Justice	2 500,00 €
ASSOCIATION ECHOTTERRA - Appel à projets prévention de la délinquance (2ème tranche) - Groupe thérapeutique d'auteurs de violences	5 000,00 €
VILLE DE BOULOGNE - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN DE BOULOGNE - Appel à projets prévention de la délinquance (2ème tranche) - Maraude éducative	5 000,00 €
BOULOGNE INFOCONSO - Appel à projets prévention de la délinquance (2ème tranche) - Les abus envers les aînés	2 000,00 €
INTERM'AIDES COTE D'OPALE - Insertion par l'activité économique - Campagne de fidélisation des clients	1 000,00 €
PANIER DE LA MER 62 - Insertion par l'activité économique - Amélioration de la signalétique extérieure	700,00 €
TRAVAIL PARTAGE 62 - Insertion par l'activité économique - Suite et fin du DLA communication : nouveaux flyers et flockage véhicules	1 000,00 €
VILLE DE SAINT ETIENNE AU MONT - Approche générale de l'ESS - Organisation d'une fête éco-citoyenne	750,00 €
CDSI - Solidarité Internationale - Réalisation de nouveaux supports de communication - Encourager les démarches locales de communication	700,00 €
ASSOCIATION LOISIRS FAMILLES - Acquisition du matériel nécessaire au développement d'une nouvelle activité, le vestiaire solidaire - Accompagner l'émergence et le développement des structures	2 500,00 €
RIVAGES PROPRES - VILLE DE WIMILLE - Réalisation et pose d'abris de jardins	2 666,00 €
RIVAGES PROPRES - VILLE DE BOULOGNE - Restauration remparts II - 9 prs	3 600,00 €
RIVAGES PROPRES - VILLE DE BOULOGNE - Restauration remparts I - 10 prs	4 000,00 €
RIVAGES PROPRES - HABITAT DU LITTORAL - Création salle de danse	4 000,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX - Chantiers Jeunes Citoyens 2010 - Projets jeunesse - Visite de Olhain et Versailles	750,00 €
CENTRE SOCIAL CAF DE BOULOGNE SUR MER - Chantiers Jeunes Citoyens 2010 - Projets jeunesse - Séjour en camping	750,00 €
LA CROIX ROUGE DE BOULOGNE SUR MER - Chantiers Jeunes Citoyens 2010 - Projets social	500,00 €
ASSOCIATION COTE D'OPALE PREVENTION - Appel à projets santé (1er tranche) - Prévenir le tabagisme chez les 16-25 ans	3 000,00 €
CENTRE SOCIAL JACQUES BREL D'OUTREAU - Appel à projets santé (1er tranche) - Les dîners presque parfaits des Centres Sociaux du Boulonnais	5 000,00 €
ESPACE CARNOT - Appel à projets santé (1er tranche) - Formation et Temps fort du comité locale des REAAP du Boulonnais	2 750,00 €



ESPACE ENFANCE - Appel à projets santé (1er tranche) - Soutien à la parentalité	5 000,00 €
ESPACE ENFANCE - Appel à projets santé (1er tranche) - Massages Bébé	5 000,00 €
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION - Création poste Animateur d'une cyber base emploi	1 000,00 €
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION - Création poste Animateur du bus pour l'emploi	2 000,00 €
CENTRE SOCIAL ECLATE DE ST MARTIN - Création poste Agent d'Accueil	1 000,00 €
CENTRE SOCIAL ECLATE DE ST MARTIN - Création poste Agent de médiation et de communication	1 000,00 €
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DUNKERQUE - FORUM DES METIERS DE LA COTE D'OPALE - Organisation du 1er forum des métiers	5 000,00 €
ASSOCIATION BLANZY POURRE - Appel à projets prévention de la délinquance (3° tranche) - Eviction des auteurs de violences conjugales	5 000,00 €
CIDFF - Appel à projets prévention de la délinquance (3° tranche) - Prévention des violences conjugales et les conséquences sur la santé des enfants exposés	3 900,00 €
COLLEGE JEAN MOULIN LE PORTEL - Appel à projets prévention de la délinquance (3° tranche) - Le collégien : un citoyen en devenir	2 000,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX - Appel à projets prévention de la délinquance (3° tranche) - Semaine éducation à la Paix	4 400,00 €
RIVAGES PROPRES - Soutenir les Chantiers Ecole et l'Accompagnement des publics : Travaux de réfection de l'église et du presbytère. Aménagement des espaces verts - Ville de la Capelle	4 000,00 €
TOUS PARRAINS - Encourager les Démarches Locales : Approche générale de l'ESS - Valorisation du bénévolat et de l'entraide par de nouveaux supports de communication	800,00 €
AU FIL DES ANS - Encourager les Démarches Locales : Services à la personne - Promotion de l'association en création grâce à des supports de communication adaptés	1 000,00 €
VILLE DE BAINCTHUN - Chantiers jeunes - Espaces verts au Mont Saint-Frieux avec Eden 62 (Vacances été du 16 au 20 août 2010)	750,00 €
VILLE DE WIMILLE - Chantiers jeunes - Espaces verts au Mont Saint-Frieux avec Eden 62 (Vacances été du 16 au 20 août 2010)	750,00 €
LES BLOUSES ROSES - Chantiers jeunes - Espaces verts au Mont Saint-Frieux avec Eden 62 (Vacances été du 16 au 20 août 2010)	500,00 €
CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION - Appel à projets santé (2° tranche) - Bien dans son corps et son esprit	5 000,00 €
LES BLOUSES ROSES - Appel à projets santé (2° tranche) - Animations auprès de personnes hospitalisées	2 384,00 €
CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE DU DENACRE - Appel à projets santé (2° tranche) - Création d'une cuisine pédagogique	3 300,00 €
OPALE SECOURISME - Appel à projets santé (2° tranche) - Défi brill'acteur	2 353,00 €
CCAS LE PORTEL - Adultes Relais - Création poste Animatrice de l'établissement multi accueil "Arc en Ciel I"	1 000,00 €
CCAS LE PORTEL - Adultes Relais - Création poste Animatrice de l'établissement multi accueil "Arc en Ciel II"	1 000,00 €
ECO-GARAGE - Appel à projet Economie Solidaire - Accompagner l'émergence et le développement des structures - Garage Associatif : Remise en état et revente de véhicules dans une logique de solidarité, service d'auto-réparation, formations...	5 000,00 €
VILLE DE SAINT ETIENNE AU MONT - Chantiers jeunes - Création et entretien d'espaces verts	750,00 €
SECOURS POPULAIRE - Chantiers jeunes - Création et entretien d'espaces verts	500,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX - Adultes Relais - Poste Hôtesse d'Accueil / Animatrice atelier cuisine	1 000,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX - Adultes Relais - Poste Animateur chargé de la communication	1 000,00 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WIMEREUX - Adultes Relais - Poste Animateur d'éveil à l'environnement	1 000,00 €



520 - FSE (Fonds Social Europeen)	
<b>FSE 2009</b>	
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION - Accueil de proximité renforcé	16 066,19 €
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION - Emploi gagnant	15 568,22 €
PLIE - Suivi clause insertion	12 000,00 €
MISSION LOCALE - Agora mobilité	17 492,09 €
<b>FSE 2010 - 1er Acompte</b>	
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION - Accueil de proximité renforcé	8 613,00 €
IDEE LITTORAL - BOUTIQUE DE GESTION - Service d'amorçage de projets	7 945,00 €
MISSION LOCALE - Agora mobilité	9 166,00 €
70 - LOGEMENT	
MISSION LOCALE - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)	10 000,00 €
CAL PACT - Soutien pour l'Animation et la Communication de l'adaptation de logements pour personnes handicapées	9 000,00 €
MISSION LOCALE - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) - Solde 2009	10 000,00 €
812 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	
COMMUNES MEMBRES (1) - Collecte des déchets verts	83 427,36 €
820 - AMENAGEMENT URBAIN	
BOULOGNE DEVELOPPEMENT - Fonctionnement 2010	786 590,00 €
C.C DE DESVRES SAMER - Ingénierie Pays solde 2007	12 848,48 €
C.C DE DESVRES SAMER - Ingénierie Pays 2009	11 359,25 €
C.C TERRE DES 2 CAPS - Etude Paysades 2009	2 310,20 €
FLOBART DES 2 CAPS - FLIP 2010 - Restauration des deux flobarts	1 500,00 €
824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	
VILLE DE BOULOGNE - Rénovation urbaine transition - projet 2008	29 187,34 €
VILLE DE BOULOGNE - Rénovation urbaine transition - projet 2009	29 187,34 €
833 - PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	
ASSOCIATION LA JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE - Mise en place d'un projet de thermographie aérienne	65 000,00 €
90 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES	
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE - Mission de communication Salon MIPIM - Participation 2009	42 599,00 €
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE - Mission de communication Salon MIPIM - Participation 2010	21 466,87 €
BOULOGNE INITIATIVE - Soutien financier au fonctionnement - Solde 2009	11 250,00 €
AQUIMER - Soutien financier au programme d'animation et à la gestion de projets 2010	130 000,00 €
BOULOGNE INITIATIVE - Aide au fonctionnement et Soutien au programme d'actions 2010	22 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 613 888,72 €</b>



# POUR LE COMPTE PRINCIPAL ET SES ANNEXES CONSOLIDÉS

## INVESTISSEMENT



**37 %** d'aide à l'investissement de tiers (FDC) : 7 380 640 €

+ restes à réaliser (RAR) : 9 349 423 €

**63 %** d'investissements directs de la collectivité en maîtrise  
d'ouvrage : 12 506 348 €

+ restes à réaliser : 9 099 219 €

Le taux global de réalisation des investissements est de 45 % :  
42 % pour les fonds de concours et 47 % pour la maîtrise  
d'ouvrage.

Ce programme d'investissement 2010 avec ses restes à réaliser  
se finance à près de 50 % par l'épargne cumulée, à 15 % par des  
subventions et à 35 % par de l'emprunt.



# ETAT DES FONDS DE CONCOURS A DES TIERS



	REALISE	REPORTE EN 2011
Fonds sport de haut niveau (FISA)	- €	100 600 €
Equipements sportifs	44 355 €	7 100 €
Fonds d'aide aux bailleurs	787 500 €	1 934 000 €
Aide à la pierre	425 808 €	496 332 €
Aide à la construction	179 093 €	291 757 €
Adaptation logements handicapés	18 393 €	
Fonds communautaire Pass Foncier	38 000 €	
Aide communautaire logement privé	167 389 €	233 216 €
ANAH - Logement privé	235 159 €	764 841 €
Développement portuaire	3 842 725 €	146 071 €
Fonds emploi	106 717 €	231 900 €
Maison de l'emploi	2 613 €	
Ville de Boulogne - Berges de Liane		15 815 €
FOCAD	1 459 540 €	4 415 199 €
Fonds du projet d'agglomération	- €	18 100 €
Lutte contre les inondations	58 850 €	625 825 €
Aménagements locaux 1ère année de médecine	- €	58 668 €
Associations DSU	14 500 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 380 641 €</b>	<b>9 349 424 €</b>

# NATURE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



<b>TRANSPORTS URBAINS</b>	<b>4 974 680 €</b>
Achat de 2 bus articulés diesel - 2 bus standards diesel	1 386 642 €
Construction nouveau dépôt de bus	3 021 279 €
Mise aux normes des arrêts de bus	510 785 €
Matériel divers (Cisaille, saleuse, colonnes lavage, équipement ABIPASS)	49 115 €
Pose abribus	5 930 €
<b>CENTRE NATIONAL DE LA MER</b>	<b>2 528 569 €</b>
Réaménagement muséographie de Nausicaa	78 879 €
Nouveau Nausicaa	460 290 €
Nurserie	1 647 620 €
Travaux postes d'alimentation électriques Nausicaa	341 780 €
<b>ZONES ECONOMIQUES</b>	<b>1 821 508 €</b>
Frais d'études (Etude danger Garromanche + étude ZAL Baincthun)	24 288 €
Travaux sur bâtiments économiques	1 369 000 €
Acquisition terrain Inquétrie + bâtiment Car Aventure à Résurgat	417 865 €
Mobilier Créamanche	4 200 €

<b>CONSERVATOIRE DE MUSIQUE</b>	<b>1 112 446 €</b>
Travaux extension et réhabilitation du conservatoire	1 001 330 €
Achat d'instruments de musique	85 037 €
Mobilier	26 079 €
<b>SPORT</b>	<b>983 222 €</b>
Centre sportif haut niveau - Canoë Kayak	414 005 €
Stade communautaire	569 217 €
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>379 618 €</b>
Acquisition immeuble "DEME SPEED"	189 572 €
Matériel informatique	68 770 €
Travaux sur bâtiments communautaires dont travaux en régie	80 129 €
Mobilier	14 768 €
Achat de logiciels	5 721 €
Matériel de petit équipement (outillage divers...)	9 099 €
<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>	<b>302 143 €</b>
Programme TOBIC	302 143 €
<b>CREMATORIUM</b>	<b>187 823 €</b>
Maîtrise d'œuvre construction Crématorium	187 823 €
<b>CENTRE DE TRI + DECHETTERIES</b>	<b>122 576 €</b>
Travaux d'aménagement du centre de tri	10 347 €
Achat de bacs	56 436 €

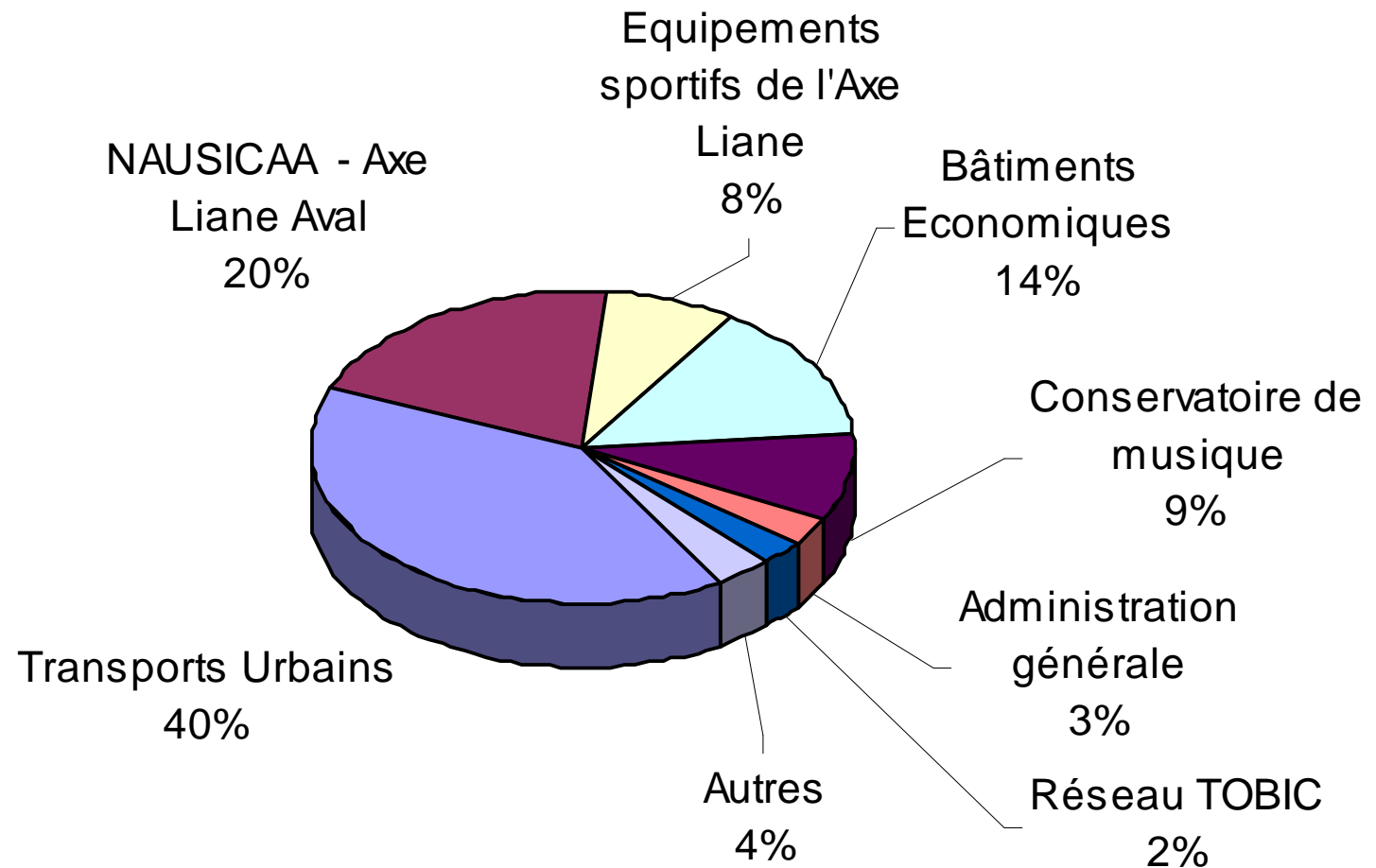




<b>COMMUNICATION</b>	<b>48 836 €</b>
Maquette "Axe Liane"	39 468 €
2 Stands parapluie	3 759 €
1 borne interactive	4 222 €
<b>DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE</b>	<b>27 081 €</b>
Achat de 7 défibrillateurs	11 917 €
Achat de jeux gonflables	14 986 €
<b>AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</b>	<b>24 594 €</b>
Travaux sur les aires d'accueil	24 594 €
<b>PRESERVATION DU MILIEU NATUREL</b>	<b>22 178 €</b>
Aménagement des sentiers de randonnées	21 803 €
<b>ACTION CULTURELLE</b>	<b>14 363 €</b>
Achat de matériel scénique (éclairage, projecteurs...)	10 478 €
Mobilier	3 885 €
<b>REFUGE</b>	<b>10 476 €</b>
Travaux aménagement + chambres froides	10 476 €
<b>TOURISME</b>	<b>5 189 €</b>
Mobilier pour stand + 2 téléviseurs	5 189 €
<b>ESPACES VERTS</b>	<b>4 733 €</b>
Plantation d'arbres	1 341 €
Achat de petit matériel (rampes pour remorque)	283 €

# POIDS RELATIF DES CHARGES D'INVESTISSEMENT DIRECT EN 2010

## Budget principal et ses annexes



# APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRESENTE PAR LE TRESORIER



Chaque année, le Trésorier nous transmet les comptes de gestion de la collectivité afin de les faire approuver par le Conseil Communautaire. Ces comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs de la Communauté.

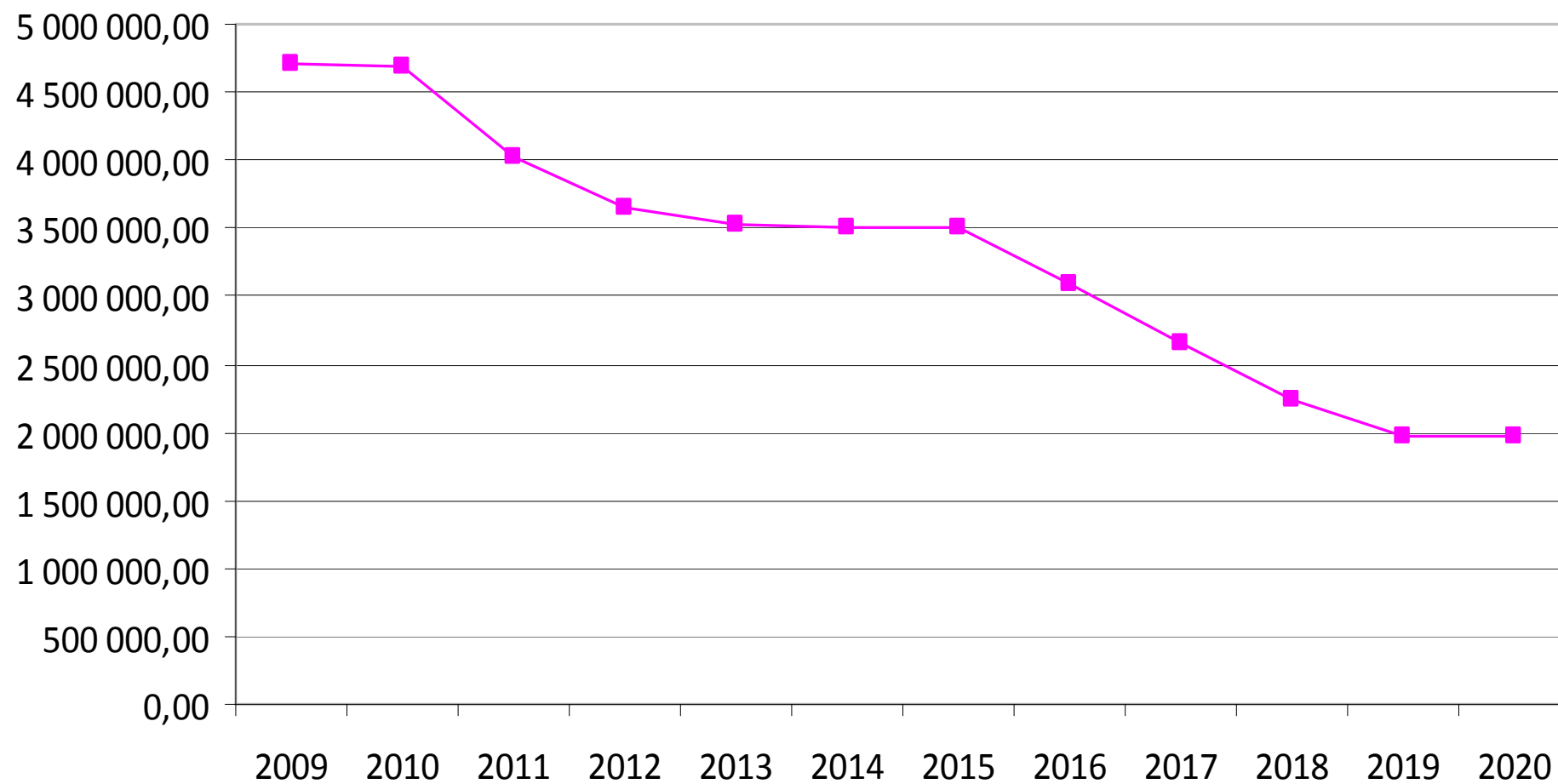
N'ayant constaté aucune discordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs de 2010, il est demandé d'approuver les comptes de gestion présentés par le Trésorier.

# SYNTHESE DE LA DETTE AU 31/12/2010



Encours	30 101 000 €
Nombre d'emprunts	22
<b>Taux actuariel</b> Représente le vrai coût de l'emprunt en prenant en compte les frais d'engagement, la marge, la base de calcul et l'effet temps	4,59 %
Marge moyenne	0,10 %
Durée résiduelle	12 ans 11 mois

## ANNUITE DE LA DETTE JUSQU'EN 2020





# RATIOS FINANCIERS

Avec comparaison aux ratios des communautés d'agglomération en 2008

	2009	2010	Moyenne des Communautés d'agglom. 2008
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> Mesure du niveau de service rendu	498 € / hab.	486 € / hab.	527 € / hab.
<b>Produit des impositions directes</b> Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable communautaire	299 € / hab.	319 € / hab.	307 € / hab.
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> Mesure des moyens financiers récurrents	578 € / hab.	622 € / hab.	596 € / hab.
<b>Dépenses d'équipement brut</b> Mesure de l'effort d'équipement	88 € / hab.	163 € / hab.	121 € / hab.
<b>Encours de la dette au 31/12/2010</b> Mesure de l'ampleur de l'endettement	209 € / hab.	186 € / hab.	296 € / hab.
<b>Dotation globale de fonctionnement</b> Mesure de la principale dotation de l'Etat	145 € / hab.	154 € / hab.	152 € / hab.
<b>Dépenses de personnel / Dépenses de fonctionnement</b> Mesure relative des charges de personnel	14,68%	15,35%	16,30%
<b>Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal</b> Mesure de la pression fiscale relative qui pèse sur les contribuables communautaires	79,76%	69,39%	111,00%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement</b> Mesure de la marge de manœuvre pour dégager de l'autofinancement	90,15%	81,92%	93,10%
<b>Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement</b> Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	14,62%	25,07%	20,40%
<b>Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement</b> Mesure volumétrique de l'endettement	36,12%	29,82%	49,60%

**FINANCES**  
**N°22/14-04-2011**  
**AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010**

Suite au vote du compte administratif 2010, il convient de décider de l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2010.

**BUDGET PRINCIPAL (M14)**

Le compte administratif principal 2010 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	13.303.181,19
- Excédent d'investissement	5.140.271,84
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	11.488.355,99
Total besoin de financement	6.348.084,15

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2010 à 991.378,72 €. Quant aux dotations aux amortissements permettant une couverture de la dette, elles s'élèvent à 2.520.235,33 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- excédent d'investissement reporté (compte 001)	5.140.271,84 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	6.348.084,15 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	6.955.097,04 €

**BUDGET ANNEXE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE (M14)**

Le compte administratif 2010 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	1.524.358,74
- Déficit d'investissement	1.626.629,98
- Excédent en restes à réaliser d'investissement	102.271,24
Total besoin de financement	1.524.358,74

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2010 à 1.565.749,96 €. Quant à l'amortissement, il a été de 1.288.742,89 €

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001)	1.626.629,98 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	1.524.358,74 €.
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	0 €

## BUDGET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS (M14)

Le compte administratif 2010 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	50.228,10
- Déficit d'investissement	9.494,05
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	40.734,05
Total besoin de financement	50.228,10

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2010 à 145.606,16 €, les dotations aux amortissements à 184.499,93 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) :	9.494,05 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	50.228,10 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	0 €

## BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER (M4)

Le compte administratif 2010 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	111.004,37
- Déficit d'investissement	2.551.086,72
- Excédent en restes à réaliser d'investissement	2.600.701,78
Total excédent de financement	49.615,06

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001)	2.551.086,72 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	0 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	111.004,37 €

## BUDGET PARKING SOUTERRAIN NAUSICAA (M14)

Le compte administratif 2010 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	0,00
- Déficit d'investissement	0,00
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	0,00
Total besoin de financement	0,00

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001)	0,00 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	0,00 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	0,00 €

### BUDGET TRANSPORT (M43)

Le compte administratif 2010 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	1.215.604,14
- Déficit d'investissement	11.173.465,15
- Excédent en restes à réaliser d'investissement	9.982.846,48
Total besoin de financement	1.190.618,67

Pour mémoire, l'annuité en capital de la dette s'est élevée en 2010 à 144.648,33 €, les dotations aux amortissements à 702.887,97 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001)	11.173.465,15 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	1.190.618,67 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	24.985,47 €

### BUDGET ASSAINISSEMENT (M49)

Le compte administratif 2010 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	4.150.448,52
- Déficit d'investissement	2.056.895,53
- Excédent en restes à réaliser d'investissement	273.422,56
Total besoin de financement	1.783.472,97

On notera que les réserves effectuées couvrent la charge de la dette en capital de l'année 2010 qui pour mémoire s'est élevée à :

- 1.230.684,33 € pour l'annuité. L'amortissement s'élevant par ailleurs à 730.251,70 €.

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001)	2.056.895,53 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	1.783.472,97 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	2.366.975,55 €

## BUDGET EAU (M49)

Le compte administratif 2010 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	1.516.754,78
- Excédent d'investissement	112.773,22
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	396.590,13
Total besoin de financement	283.816,91

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent d'investissement reporté (compte 001)	112.773,22 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	283.816,91 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	1.232.937,87 €

## BUDGET ASSAINISSEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (M49)

Le compte administratif 2010 faisait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation	105.022,42
- Déficit d'investissement	20.595,95
- Déficit en restes à réaliser d'investissement	0
Total besoin de financement	20.595,95

Compte tenu de l'obligation de couverture du déficit global d'investissement (restes à réaliser compris), il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit d'investissement reporté (compte 001)	20.595,95 €
- réserves d'investissement (compte 1068) :	20.595,95 €
- excédent reporté de fonctionnement (compte 002) :	84.426,47 €

On notera que les réserves effectuées couvrent les annuités en capital de l'année 2010 qui pour mémoire se sont élevées à 20.595,95 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**FINANCES**  
**N°23/14-04-2011**  
**DECISIONS MODIFICATIVES 2011**

**Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :**

Les décisions modificatives présentées intègrent les décisions d'affectation proposées dans la précédente délibération ainsi que les restes à réaliser de 2010. Depuis le vote du budget primitif, d'autres ajustements de crédits sont nécessaires.

**BUDGET PRINCIPAL**

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Il faut réinscrire les crédits de subventions dues aux associations partenaires de la CAB (reports d'engagements non soldés en 2010) dans les domaines du sport : 9.860 € (aide aux sportifs de haut niveau, ...), du développement solidaire : 5 845 € dans le cadre de l'opération « Bouger c'est permis », ou encore en matière de logement : 10 000 € à la Mission Locale pour le logement autonome des jeunes (CCLAJ).

Dans le cadre de l'organisation de l'exposition de l'axe Liane, des ajustements de crédits ont été prévus pour un montant de 30 000 €.

D'autres ajustements non prévisibles au budget primitif ont également été effectués, notamment sur les frais d'honoraires pour contentieux (19 500 €).

**RECETTES**

Conformément à la convention de délégation de service public qui nous lie à la Société Vert Marine jusque fin 2011, il est prévu le partage chaque année du résultat excédentaire constaté. Pour 2009, la société chargée de l'exploitation du complexe patinoire a dégagé un excédent de 138 554 €, la CAB se voit donc reverser la moitié de cette somme, soit 69 000 € environ.

Par ailleurs, la liquidation du GIP-GPV dégage un excédent dont une part revient à la CAB (38.137 €) au même titre que le reversement du fonds de roulement en investissement.

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

La ZAC communautaire située sur la commune d'Outreau générera dès cette année une dépense de 105 000 €. Les crédits budgétaires sont donc ajustés en ce sens.

Dans le cadre de la valorisation des sentiers de randonnées, une enveloppe de 67 500 € est à inscrire.

Le projet du Centre Régional de Voile conduit à des engagements sur l'année 2011 de 185 000 €. Par ailleurs, la ville de Wimereux abandonne sa demande de financement dans le cadre du FOCAD (95 756 € seront donc annulés).

## **RECETTES**

Le versement du fonds de roulement suite à la liquidation du GIP/GPV génère une recette de 11 160 €.

### **ADDITIF :**

La totalité de la DGF, non connue au moment du vote du budget primitif a été mise en ligne sur le site de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales) le 11 avril dernier. Elle est en baisse de 519 720,00 € par rapport à 2010 mais est plus importante que ce qui avait été estimé au moment du vote du budget, la déduction pour transfert de la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) ayant été moins importante que prévue.

Il est proposé d'intégrer ce complément de recette de + 1.624.727 € au crédit du compte 7411-01 du budget principal.

Par ailleurs la notification des bases fiscales permet d'intégrer le produit définitif des taxes et allocations venant en substitution de la taxe professionnelle. Comme annoncé au moment de la discussion du budget primitif, le vote de la CFE à son taux maximal et des taxes ménages à +1,5 %, permet de porter la recette de fiscalité directe inscrite au compte 7311-01 du budget principal de 34.870.000 € à 35.373.980 €.

Il convient alors par décision modificative d'augmenter le crédit de 503.980 €.

Par ailleurs, une recette complémentaire peut être inscrite au compte 7323-01 pour la Garantie Individuelle de Ressources (GIR) d'un montant de 2.470.234 €. En revanche, le crédit du compte 748313-01 correspondant à la Dotation de Compensation de Réforme de TP (DCRTP) doit être diminué de 2.970.303 €. La notification des allocations compensatrices permet d'inscrire un crédit de 1.313.229 € au crédit du compte 74835-01.

Ces recettes nouvelles permettent d'abonder l'autofinancement des investissements comme cela avait été annoncé au vote du budget.

Ainsi l'emprunt prévu au compte 1641-01 du budget principal est réduit de 2.900.000 €, les virements en dépense de fonctionnement et recette d'investissement (comptes 023-01 et 021-01) sont augmentés d'autant. Le crédit pour dépenses imprévues de la section de fonctionnement est ajusté positivement de 41.867 €

## **BUDGET ECONOMIQUE**

### **FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

La principale charge nouvelle correspond au remboursement d'une partie de la taxe foncière à la société Delpierre Mer et Tradition (150.432 €), locataire sur le parc de Landacres. Cet ajustement est dû à la correction par les services fiscaux de la valeur locative du bâtiment loué. Cette dépense est strictement équilibrée par la recette de reversement des services des impôts à la CAB.

Par ailleurs, par délibération au dernier Conseil de la CAB, il a été prévu l'indemnisation de la société DEMESPEED pour un montant de 49 000 € suite à sa délocalisation de Résurgat.

Suite à une erreur des services fiscaux, deux exonérations de taxes foncières ont été appliquées à tort pour le bâtiment Adélaïde sur Garromanche et pour l'Atelier Relais 2 sur Landacres. Il est nécessaire d'inscrire en prévision de la régularisation future les taxes à payer pour la fin d'année 2011, soit 31 300 €.

La liquidation judiciaire de plusieurs entreprises locataires des parcs d'activités économiques de la CAB engendre une perte sur créances de 20 500 €. Les provisions pour risques pourront couvrir ces pertes.

Enfin, suite à un dégât des eaux sur le bâtiment E Placenet, 90 000 € sont inscrits en dépenses d'entretien suite à sinistre. Notre assureur a été sollicité.

## **RECETTES**

Comme repris ci-dessus pour les dépenses de fonctionnement, le remboursement de taxe foncière pour le bâtiment occupé par DMT sur Landacres s'élève à 150 432 € et le remboursement par l'assurance des travaux sur E-Placenet s'élève à 90 000 €.

## **INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES**

**La principale dépense correspond à l'achat d'une tranche de terrains pour la zone de Résurgat pour un montant de 2.500.000 €.**

**Ce budget comprend aussi le remboursement de cautions pour les locataires sortants sur Capécure 3 et Haliocap, ces cautions s'élèvent à un total de 23.000 €.**

### **RECETTES**

Quant aux recettes d'investissement, les bons résultats de l'exercice 2010 permettent de réduire la prévision d'emprunt de 500.000 €.

## **BUDGET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

Un ajustement de crédit de fonctionnement pour le ramassage des colonnes à verre est nécessaire pour 40 000 €.

En investissement, 140 000 € sont inscrits pour l'achat de bennes en groupement de commandes avec les communes ou les bailleurs sociaux dans le cadre du tri des déchets en habitat collectif.

## **BUDGET TRANSPORT**

La deuxième phase du Plan de Déplacement Urbain s'élève à 33 000 €. Ces crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement.



Pour permettre une nouvelle recherche de design graphique pour les autobus en commandes, il est prévu l'inscription de 15 000 € en dépenses d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2010 permettent comme dans le budget économique de réduire l'emprunt de 2.400.000 €.

### BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER

La décision modificative inclut les résultats reportés ainsi que des ajustements comptables nécessaires notamment à la couverture de TVA.

### BUDGET EAU

En fonctionnement, un audit est programmé afin d'inventorier tous les équipements en eau de la CAB avant le renouvellement de la Délégation de Service Public. Cet audit est estimé à un coût de 100 000 €.

Des fonds de concours pour les citernes incendie sont prévus pour les communes de Condette, Echinghen et Baincthun pour un total de 64 000 €.

En investissement, 204 000 € sont prévus pour la seconde phase de l'amélioration de la pression les Estombelles à Equihen. Des dépenses hors opérations sont inscrites notamment pour des aménagements de points de captage d'eau. Enfin, un crédit de travaux de plus de 860.000 € pourrait servir de réserve pour le renouvellement des canalisations en plomb.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

Une étude sur l'assainissement de la zone de Capécure pourrait être lancée, un crédit de 100.000 € est nécessaire.

Deux conventions ont été signées pour le financement de la STEP de Conteville pour 240 289 €, ces subventions sont inscrites en recettes d'investissement.

Un crédit de 2.500.000 € devrait permettre des négociations de dette.

### BUDGET ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE

Le budget intègre les résultats de l'exercice précédent ainsi qu'une diminution du produit de surtaxe (Cf. : délibération spécifique).

**Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Energies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc demandé au Conseil :**

**- d'approuver les décisions modificatives annexées.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
VOTES	POUR	54
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0

**FINANCES**  
**N°24/14-04-2011**  
**BUDGET ANNEXE ECONOMIQUE - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES**  
**IRRECOUVRABLES.**

**Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :**

En raison de l'insolvabilité de plusieurs débiteurs sur l'ensemble des bâtiments économiques gérés par la collectivité, le Trésorier Municipal demande l'admission en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables.

Le volume financier d'admission en non-valeur s'élève à 20 350,05 € HT et correspond à des titres de recettes émis sur les périodes allant de 1996 à 1997.

Le tableau ci-dessous reprend le détail des débiteurs, montant et motifs d'admission en non-valeur :

ETAT DES CREANCES IRRECOUVRABLES			ADMISSION EN NON VALEUR		
TIERS	N° TITRE	EXERCICE	MOTIF DU COMPTABLE	MONTANT	
				TTC	HT
BOULOGNE EXPORT SA	369	1996	RJ - LJ - Clôture pour insuffisance actif	4 746,02 €	3 968,24 €
	615	1996		609,78 €	509,85 €
	671	1996		4 746,02 €	3 968,24 €
	29	1997		4 746,02 €	3 968,24 €
	210	1997		4 745,41 €	3 967,73 €
	211	1997		4 745,41 €	3 967,73 €
<b>TOTAL</b>				<b>24 338,66 €</b>	<b>20 350,05 €</b>

**Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Energies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est demandé au Conseil :**

**- d'autoriser cette opération :**

Elle donnera lieu aux écritures comptables prévues dans la Décision Modificative.

- L'admission en non valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 20 350,05 € HT sur le budget Economique
- la reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants pour le même montant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**FINANCES**  
**N°25/14-04-2011**  
**VOTE DES SURTAXES ASSAINISSEMENT DES ZONES D'ACTIVITES**  
**ECONOMIQUES SUR L'EXERCICE 2011**  
**DIMINUTION DE LA SURTAXE APPLIQUEE AUX USAGERS**

**Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :**

Lors du vote du budget primitif 2011, la CAB avait baissé la surtaxe applicable aux entreprises de la zone d'activités de la Liane pour la collecte des eaux usées.

La surtaxe était passée de 2,69 € à 1,63 € au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Les résultats 2010 permettent de décider d'une nouvelle baisse de prix dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011 de 1 €.

**Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Energies renouvelables, Services délégués ou en régie », il est donc demandé au Conseil :**

- **de fixer la surtaxe assainissement de la Zone d'activités de la Liane à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à 0,63€**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**N°26/14-04-2011**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA GARE MARITIME**

**Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :**

En vue de l'exposition sur l'axe Liane, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale afin de pouvoir disposer du rez-de-chaussée du bâtiment central de la gare maritime. Cette exposition permettra de tenir différentes manifestations, conférences et expositions autour des projets relatifs à l'axe Liane (République-Eperon, berges de Liane, Nausicaà...).

Cette mise à disposition des locaux est consentie gracieusement à la CAB du 21 février 2011 au 2 mai 2011.

**Il est proposé au Conseil :**

**- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'occupation des locaux situés dans le bâtiment central de la gare maritime (salles n°2, 3 et 4, blocs sanitaires, couloirs et circulation) avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>54</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**N°27/14-04-2011**  
**PUBLICITE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :**

**VOIRIES STRUCTURANTES, PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS  
ET PROJETS STRUCTURANTS**

**1** Aménagement de l'axe Liane rive droite – aménagement du boulevard Diderot à Boulogne sur mer et du boulevard d'Alembert à Saint Martin Boulogne – attribution des marchés de travaux. **Adoptée à l'unanimité.**

**EAU, ASSAINISSEMENT**

**2** Commune de Baincthun, construction d'une citerne incendie rue de Tournes, participation de la CAB. **Adoptée à l'unanimité.**

**SERVICES EN REGIE**

**3** Environnement – transport et tri des emballages ménagers du centre de tri de Saint Martin – Boulogne. **Adoptée à l'unanimité.**

**POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI**

**4** Bouger, c'est permis 2011. **Adoptée à l'unanimité.**

**5** Contrat local de sécurité de l'agglomération boulonnaise – travailleur social en gendarmerie. **Adoptée à l'unanimité.**

**6** Appel à projets économie solidaire 2011, accompagner l'émergence et de développement des structures. **Adoptée à l'unanimité.**

**7** Appel à projets économie solidaire 2011, encourager les démarches locales de communication. **Adoptée à l'unanimité.**

**8** Appel à projets économie solidaire 2011, soutenir les ateliers insertion et l'accompagnement des publics. **Adoptée à l'unanimité.**

**9** Réponses à l'appel à projets prévention de la délinquance 2011. **Adoptée à l'unanimité.**

**10** Dispositif des adultes relais. **Adoptée à l'unanimité.**

**11** Chantiers jeunes citoyens 2011. **Adoptée à l'unanimité.**

**12** Aide à la mobilité / Pass'mobile. **Adoptée à l'unanimité.**

**13** Annexe économie sociale et solidaire au plan local de développement économique du Boulonnais. **Adoptée à l'unanimité.**

**HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN,  
DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE L'HABITAT  
ET DES GENS DU VOYAGE**

**14** Fonds d'aide à la construction de logements aidés – programmation 2011. **Adoptée à l'unanimité.**

15 Logement privé – aides communautaires – programmation 2011. **Adoptée à l'unanimité.**

16 Financement du comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ). **Adoptée à l'unanimité.**

17 Adaptation des logements pour les personnes handicapées – convention avec le PACT. **Adoptée à l'unanimité.**

## POLITIQUE FONCIERE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PATRIMOINE NATUREL

18 Révision simplifiée du plan local d'urbanisme (à contenu POS) de Neufchâtel Hardelot – objectifs poursuivis et définition des modalités de la concertation. **Adoptée à l'unanimité.**

19 Opération Liane Amont – acquisitions foncières SCI DEROITE. **Adoptée à l'unanimité.**

20 Modification tarifaire pour les activités d'ARENA pour les groupes issus du territoire de la CAB. **Adoptée à l'unanimité.**

## RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES (Pays Boulonnais, SCOT, SMCO et Nausicaa)

21 Construction des réserves aquariologiques relatives à l'extension du centre national de la mer – avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise DEMOUSELLE pour le lot 5 courants forts /faibles. **Adoptée à l'unanimité.**

## CULTURE

22 Conservatoire à rayonnement départemental du Boulonnais – demande de subvention auprès de l'Etat – Direction Régionale des affaires culturelles. **Adoptée à l'unanimité.**

## SPORT

23 Demandes de subventions. **Adoptée à l'unanimité.**

24 Subvention formalisée dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2008-2011 – Sports d'eau. **Adoptée à l'unanimité.**

## TRANSPORTS COLLECTIFS

25 Schéma directeur d'accessibilité : lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'aménagement des quais-bus des lignes 1 et 2 – budget 2011. **Adoptée à l'unanimité.**

26 Acquisition de quatre autobus surbaissés au désign novateur – lancement de la procédure d'appel d'offres. **Retirée.**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

27 Aides aux entreprises – dispositif d'aide au développement- demande de subvention de la société DELPIERRE. **Adoptée à l'unanimité.**

28 Aides aux entreprises – dispositif d'aide au développement- versement du solde de la subvention à la société JC DAVID. **Adoptée à l'unanimité.**

**29** Sollicitation du Conseil Régional au titre de l'animation du PLDE du Boulonnais. **Adoptée à l'unanimité.**

**30** Parc d'activités de la Trésorerie – vente de l'entrepôt n° 8 à la société les ENTREES DE LA MER. **Adoptée à l'unanimité.**

### **FINANCES, TIC, DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET ASSURANCES**

**31** Budget principal – admission en non-valeur de créances irrécouvrables. **Adoptée à l'unanimité.**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

**32** Convention entre la communauté d'agglomération du Boulonnais et Boulogne Développement Côte d'Opale – subvention 2011. **Adoptée à l'unanimité.**

### **POLITIQUE FONCIERE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PATRIMOINE NATUREL**

**33** Opération Liane Amont – acquisitions foncières SCI lot 8. **Adoptée à l'unanimité**

---

### **LE CONSEIL A PRIS ACTE DE CES INFORMATIONS**

---

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**N°28/14-04-2011**  
**PUBLICITE DES ARRETES ET DECISIONS DU PRESIDENT**

**Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, expose :**

▶ par décision en date du 31 janvier 2011, le Président décide de signer la convention avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL du Bassin du Wimereux concernant les travaux de voirie des rues RAOUL LEBEURRE et MARYSE BASTIE,

▶ par décision en date du 1<sup>er</sup> février 2011, le Président désigne en tant que membres au regard de l'opération « réhabilitation du Pavillon CLOCHEVILLE », monsieur DELSIBIO, madame Catherine SION dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, messieurs Paul POTDEVIN et Christophe MOLIN ayant une qualification équivalente à celle exigée au regard du concours,

▶ par décision en date du 1<sup>er</sup> février 2011, le Président désigne en tant que membres au regard de l'objet de la consultation concernant l'opération « aménagement du boulevard Chanzy à Boulogne sur mer », messieurs Yves PARMENTIER , Olivier DELBECQ dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, madame Anne-Sophie ALLARD ayant une qualification équivalente à celle exigée au regard du concours,

▶ par arrêté en date du 3 février 2011, le Président rattache la régie de recettes « refuge animalier » auprès du service technique de la CAB. Cette régie est installée au refuge de l'ECUELLE TROUEE à Saint Martin Boulogne,

▶ par décision en date du 7 février 2011, le Président décide de signer la convention avec la commune de Le PORTEL concernant les travaux de voirie du site CARNOT,

▶ par décision en date 7 février 2011, le Président décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 9.2 du CCAP concernant le marché 2009/702 « entretien et réparation du système de détection incendie » passé avec la société FORCLUM comme suit : les prix du marché seront révisés annuellement à la date anniversaire de la notification. Le mois « n » retenu pour chaque révision sera le mois précédent la date anniversaire. Les prix ainsi révisés seront fermes et invariables pendant une durée d'un an »,

▶ par décision en date du 7 février 2011, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commandes avec la société DEMOUSELLE, sise 12 rue René Cassin, Résurgat II à OUTREAU pour une période de 4 ans et pour un montant maximum de 30 000 € HT (pour 4 ans),

▶ par décision en date 9 février 2011, le Président décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 10.2.2 du CCAP concernant le marché n° 2009-654 « vérifications règlementaires des établissements » à la société VERITAS comme suit : les prix du marché seront révisés annuellement à la date anniversaire de la notification. Le mois « n » retenu pour chaque révision sera le mois précédent la date anniversaire. Les prix révisés seront fermes et invariables pendant une durée d'un an,



- ▶ par décision en date du 10 février 2011, le Président décide d'approuver l'adhésion en 2011 aux organismes et associations indiquées ci-dessous et de leur verser les cotisations annuelles pour un montant total de 8 553.47 euros, HALIOMER, association PALME, Réseau national des dirigeants des Pépinières, Pole national de compétitivité AQUIMER, ADITEC Pas de Calais – CEEI,
  
- ▶ par décision en date du 10 février 2011, le Président décide de signer une convention d'hébergement avec la société PLACO NORD OPALE l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable, l'atelier n°11 de 108.15 m<sup>2</sup> de la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, sise parc d'activités de la Liane, 62360 Saint Leonard,
  
- ▶ par décision en date du 14 février 2011 et vu la décision du 15 décembre 2010 portant attribution du marché de fournitures administratives pour le lot 1 : petites fournitures de bureau, à la société HASBROUCQ. Suite à une erreur de plume, il convient de lire « ce marché est conclu pour une période initiale de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 » et non « ce marché est conclu pour une période initiale de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 »,
  
- ▶ par décision en date du 14 février 2011 et vu la décision du 15 décembre 2010 portant attribution du marché de fournitures administratives pour le lot 2 : enveloppes, à la société CEPAP La Couronne. Suite à une erreur de plume, il convient de lire « ce marché est conclu pour une période initiale de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 » et non « ce marché est conclu pour une période initiale de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 »,
  
- ▶ par décision en date du 15 février 2011, le Président décide de passer un marché à prix global et forfaitaire avec la société EASTER-EGGS pour un marché d'intégration du co-marquage sur le site [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr), pour un montant de 1 901 euros HT ( prix annuel) pour une durée de 4 ans à compter du 15 février 2011,
  
- ▶ par décision en date du 21 février 2011, le Président décide d'engager monsieur Richard SALLIET pour une durée déterminée allant du 19 février au 1<sup>er</sup> mars 2011 inclus afin d'assurer la surveillance de l'hôtel communautaire en l'absence du concierge, il percevra pour cette mission une rémunération forfaitaire de 400 euros brut,
  
- ▶ par arrêté en date du 24 février 2011, le Président institue une régie d'avances auprès du service Tourisme de la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour la couverture des dépenses liées aux salons et événements relatifs au tourisme, elle est installée à l'hôtel communautaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,
  
- ▶ par décision en date du 24 février 2011, le Président décide de signer le bail commercial avec la société TUNING pour le bureau 17 meublé d'une surface totale de 26 m<sup>2</sup> situé dans le bâtiment Charcot à GARROMANCHE, au prix de 13,87 euros HT/m<sup>2</sup>/mois,
  
- ▶ par décision en date du 24 février 2011, le Président décide de signer une convention avec L'UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable l'incubateur de la pépinière d'entreprises du complexe HALIOCAP, sise 2 rue de Solférino à Boulogne sur mer,
  
- ▶ par décision en date du 24 février 2011, le Président décide de signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation avec la société JMD AFFICHAGE MOBIL' AFFICHE BOULOGNE l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable l'atelier n° 6 de 103.46 m<sup>2</sup> de

la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, sise Parc d'activités de la Liane, 62360 Saint Léonard en remplacement de l'atelier n° 2 de 80,85m<sup>2</sup>,

► par arrêté en date du 25 février 2011, le Président délègue le droit de préemption à HABITAT DU LITTORAL sur le bien cadastré section AB 112, sis 1083 Route Nationale à Hesdin l'Abbé appartenant à monsieur MONBAILLARD et madame FLANDRIN,

► par décision en date du 25 février 2011, le Président décide de signer le bail commercial à compter du 01/12/10 avec la société SEAH INTERNATIONAL pour un entrepôt de 5 555 m<sup>2</sup> situé dans le bâtiment ADELAIDE à GARROMANCHE, au prix de 2.26 euros HT/m<sup>2</sup>/ mois,

► par décision en date du 25 février 2011, le Président décide de signer l'avenant n° 2 à la convention d'occupation avec la Société SOLAIRE SYSTEMES France l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable le bureau n° 19 de 20,83 m<sup>2</sup> en supplément du bureau n° 18/ de 23,33 m<sup>2</sup> et de l'atelier n° 9 de 105,83 m<sup>2</sup> situés dans la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, sise 50 zone industrielle de la Liane à Saint Léonard,

► par décision en date du 25 février 2011, le Président décide afin de favoriser la participation de la société civile au débat public que le Conseil de développement invite monsieur Sébastien FOISSEL à intervenir au cours de sa séance plénière, consacrée à une conférence débat le 17 février 2011 pour un montant de 500 euros HT (forfait comprenant frais de déplacement et missions), l'ensemble de frais inhérents à la venue de cet intervenant seront pris en charge par la CAB,

► par décision en date du 28 février 2011, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à procédure adaptée avec AMODIAG ENVIRONNEMENT, 17 place du Pont Delsaux, 59300 VALENCIENNES, pour un montant de 23 810 euros HT et pour une période initiale de 4 mois et 3 semaines à compter de la notification du premier ordre de service,

► par décision en date du 28 février 2011, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commande avec la SAS SOREMI DU DETROIT, 12 rue Blériot, 62360 SAINT LEONARD, pour un montant maximum de 20 000 euros HT et pour une période initiale d'un an à compter de la notification du marché et renouvelable 2 fois une année,

► par décision en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, le Président décide de confier à la SCP COCHEME, LABADIE, COQUERELLE, sis 2 rues des Dominicains à DOUAI (59503), la défense de la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans l'affaire l'opposant à madame Linda DEVILLIERS, ainsi que le versement d'une provision de 700 euros TTC,

► par décision en date du 7 mars 2011, le Président décide de passer des accords-cadres pour la fourniture de consommables pour imprimantes, fax et consommables informatiques : lot 1 : cartouches d'encre pour imprimantes avec la société OFFICEXPRESS, MEDIA PLUS et PITNEY BOWNES pour un montant minimum de 20 000 euros HT et un montant maximum de 130 000 euros HT pour 4 ans, lot 2 : toner et tambours pour fax avec la société MEDIA PLUS, PITNEY BOWNES et OFFICEXPRESS pour un montant minimum de 2 000 euros HT et un montant maximum de 20 000 euros HT pour 4 ans, lot 3 : consommables informatiques avec la société MAKESOFT, OFFICEXPRESS et CALESTOR PERIWAY

pour un montant minimum de 3 000 euros HT et un montant maximum de 15 000 euros HT pour 4 ans,

► par décision en date du 7 mars 2011, le Président décide de verser des honoraires et provisions à hauteur de 10 000 euros HT à Maître Pascale POUILLE DELDICQUE,

► par décision en date du 9 mars 2011, le Président décide d'autoriser le versement de la provision sur frais d'acte (réalisé par maître P. CAPET, Notaire) pour la part incombant à la communauté d'agglomération du Boulonnais dans le cadre d'achat en VEFA à la SCI commandant CHARCOT. La provision sur frais d'acte et les autres frais divers seront répartis équitablement entre le vendeur et l'acquéreur soit 8 000 euros maximum pour la CAB,

► par décision en date du 9 mars 2011, le Président décide de confier la réalisation d'un site internet à la société AMALGAME après étude des candidatures reçues pour ce marché, dans le cadre du programme INTERREG,

► par décision en date du 14 mars 2011, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commandes pour l'achat de 15 000 stylos 100 % recyclés avec la SARL QUALIGRAPH, 8 impasse des Sabines, 30 200 BAGNOLS-SUR-CEZE, le marché est conclu pour un montant de 3 255 euros HT,

► par décision en date du 14 mars 2011 le Président décide de passer une mission supplémentaire « ATTAND 2 » pour la fourniture d'une attestation finale et relative à l'accessibilité des personnes handicapées dans les installations recevant du public, confiée à QUALICONSULT, titulaire du marché 2008/554 « contrôle technique pour la construction d'un centre d'entraînement et de formation pour sportifs de haut niveau à BOULOGNE SUR MER », le coût de la mission s'élève à 910 euros H.T,

► par décision en date du 15 mars 2011 et dans le cadre de l'exposition Axe Liane, le Président décide de signer avec Benoît LOBEZ, journaliste indépendant une convention l'autorisant à intervenir auprès de jeunes de l'agglomération pour les assister dans la conception d'interviews et de micro trottoirs à raison de 10 séances,

► par décision en date du 25 mars 2011, le Président décide de signer une promesse de bail commercial avec la société ARMATIS pour la totalité du bâtiment EPLACENET, sis Bld d'Alembert à SAINT MARTIN BOULOGNE,

► par décision en date du 25 mars 2011, le Président décide de signer la convention avec la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes Nord-Pas-de-Calais (FRCPM) pour la mise à disposition gratuite de l'exposition « quai des paquebots – les escales transatlantiques à Boulogne sur mer de 1889 à 1939 ». Cette exposition sera présentée à la Gare Maritime de Boulogne sur mer du 30 mars au 26 avril 2011 inclus,

► par décision en date du 25 mars 2011, le Président décide de signer la convention avec le SYNDICAT Mixte de la Cote d'Opale pour la pour la mise à disposition gratuite de l'exposition photographique itinérante intitulée « détroit(s) Pas de Calais/Strait of dover ». Cette exposition composée de 48 tirages photographiques sera présentée à la Gare Maritime de BOULOGNE SUR MER, du 15 mars au 26 avril 2011,

► par décision en date du 31 mars 2011 le Président décide de signer une convention d'hébergement avec la société OPALETEX l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable le bureau n° 3 de 21,10 m<sup>2</sup> situé dans la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, sise 50 ZI de la Liane à SAINT LEONARD,

---

**LE CONSEIL A PRIS ACTE DE CES INFORMATIONS**

---